

# Réglementation sportive 2025

Version 1.0 Adopté par le Comité Directeur du 8 juin 2025



#### **SOMMAIRE**



Réglementation générale	
Récapitulatif de la réglementation aviron et	thandicaps
MAIF Aviron Indoor – Championnats de Fran Vendredi 31 janvier et samedi 01 février 2025	nce J16, J18, sénior, master et para-aviron
MAIF Aviron Indoor – Championnats de Frai Vendredi 31 janvier au samedi 01 février 2025	nce indoor aviron adapté FFSA8 à déterminer
MAIF Aviron Indoor – Coupe de France indo Jeudi 30 janvier 2025	or universitaire FFSU
Vendredi 31 janvier 2025	nce indoor scolaire UNSS
MAIF Aviron Indoor – Rencontre nationale a Vendredi 31 janvier 2025	viron indoor UGSEL
Coupe de France FFSU longue distance	J18, sénior et master – Critériums handi-valide et handi-santé – 
	Mâcon
Samedi 29 et dimanche 30 mars 2025	rts J18, sénior et para-aviron
Vendredi 11 au dimanche 13 avril 2025	<b>3, sénior et para-aviron </b>
Championnats de ligue jeune – Critérium ha Mai 2025	andi-valide jeune – Championnats régionaux FFSA15
Championnats de France de Beach Rowing S Jeudi 08 et vendredi 09 mai 2025	Sprint J18 et sénior
Championnats de France d'aviron de mer J16, Samedi 10 et dimanche 11 mai 2025	J18, sénior et master – Critérium mer handi-aviron
•	
	<b>a-aviron</b>
Championnats de France bateaux longs J18	
	rium handi-valide jeune
	J14 et J16 – Critérium handi-valide J14 et J16
	handi-valide et handi-santé master
	ndi-valide jeune
	di-valide J16
Championnat de France sénior moins de 23	ans
The state of the s	Vichy
à déterminer 2025  Championnat de France bateaux longs sénie	à déterminer or et para-aviron
Samedi 11 et dimanche 12 octobre 2025	Mâcon
Coupe de France des régions	

#### **RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE**



#### **SUIVI DES MODIFICATIONS**

Vous retrouverez ici les modifications apportées après validation pour éviter la surcharge de la couverture.

#### **RAPPELS**

#### Brevets de rameurs et barreurs

Pour pouvoir participer aux championnats et à leurs épreuves qualificatives, les brevets ci-dessous sont obligatoires:

- Pour les Jeunes (J10 à J14) et les juniors (J15 et J16):
  - Brevets aviron eaux intérieures:
    - > Brevet d'aviron eaux intérieures Niveau 3 (inchangé).
    - > Brevet d'aviron eaux intérieures Barreur.
- Pour les rameurs handicapés:
  - Brevets aviron handicaps:
    - > Brevet d'accès à la compétition Handicaps.

Ils sont fortement recommandés pour toutes les autres catégories. Il est recommandé de les faire passer et de les saisir sur l'Intranet fédéral.

Retrouver toutes les informations sur les brevets de rameurs sur:

https://www.ffaviron.fr/espace-federal/programmes-federaux/brevets-de-rameurs

#### Généralités

Aucun remboursement de droit d'inscription ne sera accordé en cas d'annulation de courses au cours d'une épreuve nationale, quel que soit le motif.

Les règlements para-aviron adapté sont disponibles sur le site de la FFSA: « Pratiquer > Formes de pratique > La compétition en sport adapté » consultez les règlements sportifs généraux et règlements sportifs par disciplines:

https://sportadapte.fr/pratiquer/formes-de-pratique/la-competition-ensport-adapte/

Plusieurs modifications sur les protocoles des classifications ont été apportés sur la page de la réglementation aviron et handicaps.

#### **CE QUI CHANGE EN 2025**

Ajout des pages concernant les épreuves FFSA, FFSU, UNSS et UGSEL du MAIF Aviron Indoor et du Championnat de France aviron-adapté FFSA.

## Championnats de France bateaux courts – Incident de parcours

En cas d'incident avéré d'un équipage sur le parcours contre la montre, le Comité d'équité décidera de leur intégration ou non dans les séries qualificatives des championnats de France bateaux courts sans augmenter le nombre de qualifiés.

Le nombre d'équipages repêchés est limité au maximum à deux par épreuve. Ces équipages seront classés aux dernières places qualificatives du classement du parcours contre la montre.

#### Championnats de France de Beach Rowing Sprint

Suppression de l'épreuve du SM4x+.

Nouveau programme prévisionnel des épreuves

#### Championnats de France d'aviron de mer

Ajout de l'épreuve M40M4x+.

#### **Championnats de France UNSS et FFSU**

Le programme des courses de ces deux championnats n'est pas encore connu au moment de la validation de la Réglementation sportive 2025 le 8 juin 2024

#### Championnats interrégionaux jeune et Critériums handivalide jeune

Les championnats interrégionaux jeunes et critériums handi-valide jeune peuvent être organisés entre le samedi 24 mai et la dimanche 15 juin, selon le souhait des zones, indépendamment des championnats interrégionaux qualificatifs J14 et J16.

#### Championnat de France S-23 et J16

Modification de l'ordre des épreuves pour alterner homme et femme, comme sur les autres championnats

#### **RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE**



#### **GÉNÉRALITÉS**

## 1. OBJET, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ZONES SPORTIVES

#### **Objet**

Les zones sportives sont constituées pour désigner les équipages qualifiés pour les championnats de France, dans la limite des quotas annuels dont elles disposent.

#### Composition

Les zones sportives sont des groupements de plusieurs ligues, définies par la FFA. Elles se composent ainsi:

- **Zone Nord-Est:** Grand Est, Hauts de France, Polynésie Française.
- **Zone Nord-Ouest:** Bretagne, Centre-Val de Loire, Guyane, Île-de-France, Normandie, Pays de la Loire.
- **Zone Sud-Est:** Auvergne Rhône-Alpes, Bourgogne Franche Comté. Corse, La Réunion . Sud Provence Alpes Côte d'Azur.
- **Zone Sud-Ouest:** Guadeloupe, Martinique, Nouvelle Aquitaine, Occitanie.

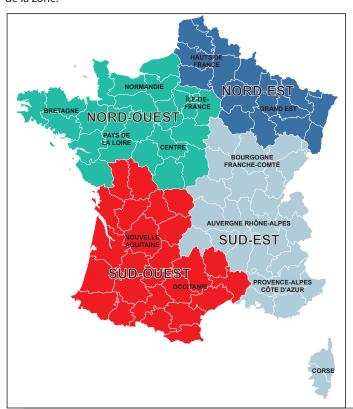
#### **Fonctionnement**

Un coordonnateur de zone est désigné par les présidents des ligues qui composent chaque zone. Il est chargé de réunir les présidents de ligue, le cadre technique référent désigné par le Directeur Technique National, et toutes les personnes qu'il juge utiles, autant de fois que nécessaire, pour désigner les organisateurs des championnats interrégionaux bateaux courts, et des championnats interrégionaux bateaux longs, et définir les modalités de qualifications pour les championnats de France.

À l'occasion de cette réunion, les présidents de ligue, en concertation avec le coordonnateur de zone, définissent en commun les moyens annuels nécessaires au bon fonctionnement de la zone.

#### 2. RÉPARTITION DU NOMBRE DE QUALIFIÉS PAR ZONE

Pour les championnats soumis à des quotas de qualification, le nombre de qualifiés par zone est fonction de la performance sportive de la zone.



Pour le championnat national jeune, ce nombre est fonction :

- Du nombre de bateaux finalistes de la zone au championnat national jeune.
- Du nombre de licenciés J13 et J14 de la zone.
- Des points de performance obtenus par les clubs de la zone au championnat national jeune.

Catémonias	Championnats						
Catégories	bateaux courts	J16	J14				
Total de qualifiés	24	24	24				
Nord-Est							
Nord-Ouest							
Sud-Est							
Sud-Ouest							

En cas de quotas non remplis:

- Championnats interrégionaux bateaux courts: aucune place ne sera proposée.
- Championnats interrégionaux J14 et J16: les places disponibles sont attribuées dans la limite de 2 places par zone par ordre préférentiel suivant: à déterminer

#### 3. ENGAGEMENTS

Les engagements aux compétitions nationales en France sont faits sur l'Intranet fédéral.

#### 3-1. Équipages homogènes de club

Un équipage homogène de club comprend uniquement des rameurs et barreurs licenciés dans le même club. L'engagement est fait par le club concerné.

# 3-2. Équipages départementaux ou équipages mixtes de clubs du même département

L'engagement est fait par le comité départemental concerné.

Seul le comité départemental possède le code de contrôle pour engager des équipages mixtes de ses clubs.

# 3-3. Équipages de ligues ou équipages mixtes de clubs de la même ligue

L'engagement est fait par la ligue concernée.

Seule la ligue possède le code de contrôle pour engager des éguipages mixtes de ses clubs.

#### 3-4. Équipages composés d'athlètes de différentes liques

L'engagement est fait par la FFA sur demande écrite des clubs concernés. Seule la FFA possède le code de contrôle pour engager des équipages mixtes de clubs de différentes liques.

Faire parvenir à la FFA avant la date de clôture les engagements en précisant bien pour chaque rameur son club et son numéro de licence.

#### 3-5. Il ne pourra être enregistré aucun engagement

- Ne comprenant pas la totalité de la composition de l'équipage;
- De compétiteurs dont la licence ne respecte pas les règlements en vigueur:
- De rameurs J15 et J16 participant aux championnats de France et à leurs épreuves qualificatives dans les catégories J17, J18 et sénior sans visite médicale spécifique d'aptitude;
- De rameurs participant aux championnats jeune (ligue, interrégional et national) n'ayant pas le «Brevet d'aviron eaux intérieures – Niveau 3 » et de barreurs n'ayant pas le «Brevet d'aviron eaux intérieures – Barreur ».
- De rameurs participant au championnat de France J16 n'ayant pas le « Brevet d'aviron eaux intérieures – Niveau 3 » et de barreurs n'ayant pas le « Brevet d'aviron eaux intérieures – Barreur ».

#### **RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE**



#### 3-6. Droits d'engagement

Des droits d'engagement sont prélevés sur le compte licences du club. Aucun remboursement de droit d'inscription ne sera accordé en cas d'annulation de courses au cours d'une épreuve nationale, quel que soit le motif.

Consultez les tarifs des droits d'engagements:

https://www.ffaviron.fr/competitions/informations-generales/textes-reglementaires

#### 3-7. Consultation des engagements

Les engagements aux différentes épreuves peuvent être consultés sur **ffaviron.fr** trois heures après la clôture des inscriptions.

Ces inscriptions sont soumises à l'éligibilité des rameurs et barreurs.

#### 3-8. Règlement des championnats et critériums

Voir l'annexe 10 du règlement intérieur de la FFA

Modalités d'application des articles 3: Licence et 7: Engagements (ou modifications d'engagements) hors délai

Valeur du point : 1 point = 1,50 €.

Les demandes d'engagements (ou modifications d'engagements) hors délai et de rameurs non licenciés au 31 mars doivent être envoyées à championnats@ffaviron.fr au plus tard 48 heures après la clôture des engagements.

Dans le cas d'un équipage inscrit hors délai sur des championnats interrégionaux et ayant obtenu sa qualification, les pénalités s'appliqueront sur l'épreuve nationale concernée.

#### 4. FORFAITS

Avant la clôture des inscriptions : sur l'Intranet fédéral.

Après la clôture des inscriptions: les clubs doivent annoncer les forfaits et en indiquer les motifs à la réunion des délégués.

Si les motifs invoqués ne sont pas reconnus valables, une pénalité de 50 points (1 point = 1,50 €) sera appliquée au club.

#### 5. ASSURANCES

Les clubs doivent prendre la couverture indispensable des risques matériels. En cas d'accident, le président de jury (PDJ) fait remplir par les clubs concernés le formulaire officielle de déclaration d'accident. Ce dernier sera signé par les clubs et le PDJ. Il sera joint au PV de régate et transmis à la FFA.

La déclaration du sinistre est à faire obligatoirement par les clubs concernés à leur compagnie d'assurance respective.

En aucun cas, la responsabilité de la FFA ne pourra être recherchée.

#### 6. COULEURS DES AVIRONS

Il est rappelé que l'article 18-6 du code des régates, qui traite, en autres, de la couleur des palettes: « Elles doivent être peintes d'une manière identique sur les deux faces aux couleurs de l'association... », s'appliquera à toutes les épreuves nationales et à leurs épreuves qualificatives sans exception.

Cependant, des dérogations seront accordées, uniquement:

- Aux équipages de pôle et aux équipages para (matériel spécifique individualisé) pour les championnats de France bateaux courts et épreuves qualificatives.
- Aux clubs ayant eu recours à une location de bateaux et de pelles auprès d'un constructeur.

Pour faciliter le contrôle lors de la réunion des délégués, la liste des clubs concernés sera envoyée à la fédération par le constructeur avant le championnat.

#### 7. NUMÉROS

Les numéros des bateaux pour les parcours contre la montre sont fournis par la FFA.

Pour les courses en ligne, les clubs ont l'obligation de se munir du nombre de jeux de numéros nécessaires pour identifier tous leurs bateaux.

Code des régates – Article 28: Le numéro du couloir attribué devra être clairement identifié sur support rigide opaque en chiffre blanc sur fond noir ou noir sur fond blanc. Sa taille devra être au moins de 18 cm de haut pour une épaisseur de trait de 3 cm de large. La mise en conformité du numéro pourra être demandée avant l'embarquement.

Les numéros d'identification fédérale des bateaux mer sont à renseigner lors des inscriptions sur l'Intranet fédéral. Les bateaux de mer doivent porter de chaque côte de la proue leur numéro d'identification fédérale aux normes imposées.

#### 8. TIRAGE AU SORT

Lorsqu'un équipage déclare forfait après le tirage au sort et au plus tard à la réunion des délégués, si le nombre d'équipages restant implique d'utiliser un autre système de progression ou si le forfait entraîne un déséquilibre entre le nombre des équipages dans chaque série, alors un nouveau tirage est réalisé.

#### 9. CHAMPIONNAT NATIONAL JEUNE

L'article 7 du règlement des championnats et critériums (Annexe 10 du Règlement intérieur de la FFA) concernant les engagements ou modifications d'engagements hors délai s'applique pour le championnat national jeune.

#### RÉCAPITULATIF DE LA RÉGLEMENTATION AVIRON ET HANDICAPS



La thématique «aviron et handicaps» regroupe le para-aviron (handicap physique et visuel), le para-aviron adapté (handicap mental et psychique) et l'aviron handi-valide (équipage mixte handicap et valide).

Une catégorie handi-santé a été créée pour les rameurs ayant un handicap (carte MDPH), y compris pour ceux n'étant pas reconnus dans les classifications officielles (World Rowing), et les rameurs atteints d'une ALD.

#### 1. ABRÉVIATIONS

- PR1: para-aviron (para-rowing) bras et épaules.
- PR2: para-aviron (para-rowing) tronc et bras.
- PR3: para-aviron (para-rowing) jambes, tronc et bras.
- PD: handicap physique (Physical Disability).
- VI: handicap visuel (Visual Impairement).
- ID: handicap mental (Intellectual Disability).
- AB BC CD: classe de la FF Sport Adapté.
- HV: handi-valide.
- · HSt: handi-santé.

#### 2. CLASSIFICATIONS

Tous les rameurs souhaitant participer à des épreuves nationales doivent avoir été classifiés au préalable selon les procédures suivantes:

Les classifications ne sont plus systématiquement proposées la veille des championnats. Les lieux et dates figurent sur le site internet fédéral: https://www.ffaviron.fr/competitions/informations-generales/classification

#### **Handicap** moteur

La classification s'effectue en présentiel.

Pour participer à une session de classification, il faut en effectuer la demande 2 mois avant et envoyer les documents au minimum 45 jours avant le date de classification.

Un dossier médical doit être fourni au préalable au classificateur médical. Aucune classification ne sera possible sans dossier médical.

#### Handicap visuel

Les sportifs doivent télécharger le « Dossier d'évaluation médicale pour sportifs déficient visuel », le faire remplir par un Ophtalmologue et nous le renvoyer au minimum 45 jours avant la date de la compétition à l'adresse:

#### handicaps@ffaviron.fr

Le dossier sera étudié par un classificateur formé spécifiquement qui pourra, si nécessaire, demander des examens complémentaires afin d'attribuer la classe dans la catégorie B1, B2 ou B3.

#### Handi-santé

L'attestation MDPH ou ALD est à envoyer au minimum 15 jours avant la clôture des engagements à handicaps@ffaviron.fr.

Retrouvez toutes les informations concernant la classification sur le site internet de la FFA:

https://www.ffaviron.fr/competitions/informations-generales/classification

#### Handicap mental ou psychique

La classification s'effectue en structure par 2 personnes.

Consultez toutes les modalités d'éligibilité:

https://sportadapte.fr/pratiquer/eligibilite/

et de classification :

https://sportadapte.fr/pratiquer/formes-de-pratique/competitions/classification/

#### 3. ÉQUIPEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Les flotteurs sont obligatoires pour les rameurs PR1. Ils sont facultatifs pour les autres catégories.

Les sièges/assises sont fixes pour les rameurs PR1 et PR2.

Pour les rameurs PR1, il est obligatoire d'avoir au minimum une sangle au niveau du tronc. Cette sangle doit être fixée des deux côtés du dossier.

La ou les sangles doivent:

- Avoir une largeur minimale de 5 cm.
- Être de couleur différente de la tenue de compétition.
- Avoir une boucle d'accroche de couleur vive.

S'il y a plusieurs sangles, elles doivent être positionnées dans le même sens pour une ouverture plus rapide.

Les coques utilisées par les rameurs PR1 et PR2 sont des bateaux para-aviron, type canoë, homologués par World Rowing (Swift, Wintech, Filippi, Empacher). Celles utilisées par les rameurs PR3 sont des coques standard.

#### 4. COMPÉTITIONS

Au niveau national, pour permettre à un plus grand nombre de personnes en situation de handicap de participer, les 4+ PR3 doivent être composés d'au moins une femme.

Le barreur des 4+ PR3 peut être un homme ou une femme. Le poids minimum est de 55 kg.

La pratique en couple PR3 (1x ou 2x) est réservée aux rameurs justifiant d'une perte de 20 points sur un membre. Ils doivent être classifiés « pointe et couple ». Cette règle s'applique uniquement pour les épreuves des championnats interrégionaux et des championnats de France bateaux courts.

Déficient visuel : dans un équipage, il ne peut pas y avoir plus de 50 % de PR3-VI.

Pour participer à une épreuve de ce règlement, les rameuses et rameurs paraaviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

#### Distances de courses

Tête de rivière :

- 6000 m pour les PR3;
- 4000 m pour les PR1, PR2 et PR3-ID;

#### Temps handicaps pour les épreuves Open et critérium

Les épreuves open para-aviron, critérium handi-valide et critérium handisanté regroupent des personnes de genres et de handicaps différents. Pour compenser ces différences, les départs sont décalés en utilisant la grille de temps compensés. (Voir annexe de cette réglementation.)

#### Épreuves critériums (hors championnats <sup>()</sup>)

Les épreuves handi-valide et handi-santé ne donnent pas lieu à la délivrance d'un titre de Champion de France.

#### 5. TEMPS DE RÉFÉRENCE SUR 2000 m:

Les temps de référence servant à la qualification aux championnats de France bateaux courts para-aviron sont disponibles sur le site de la MAP.

#### 6. PARA-AVIRON ADAPTÉ

Pour participer à des épreuves des championnats de France FF Sport Adapté, les rameurs doivent avoir une licence FFSA. Cela sous-entend que le club doit être affilié à la FFSA (démarches à effectuer auprès du CD Sport Adapté local). https://sportadapte.fr/se-licencier/

Ils doivent également avoir participé aux épreuves sélectives para-aviron adapté:

- Championnat régional d'aviron indoor pour se qualifier pour le championnat de France indoor.
- Championnat régional J14 pour se qualifier pour le championnat de France bateau.

Toutes les courses para-aviron adapté sont soumises au règlement sportif FFSA.

Les entraîneurs des sportifs et arbitres officiant sur les championnats de France FFSA doivent également avoir une licence FFSA.

https://sportadapte.fr/pratiquer/formes-de-pratique/la-competition-ensport-adapte/

Renseignements: handicaps@ffaviron.fr

# MAIF AVIRON INDOOR – CHAMPIONNATS DE FRANCE J16, J18, SÉNIOR, MASTER ET PARA-AVIRON



#### **VENDREDI 31 JANVIER ET SAMEDI 01 FÉVRIER 2025**

À DÉTERMINER

#### 1. CALENDRIER

Lundi 07 octobre 2024 10h00 ouverture des inscriptions sur l'Intranet fédéral

• Lundi 13 janvier 2025 14h00 clôture des inscriptions

Du lundi 07 octobre 2024 au jeudi 31 octobre 2024 tarifs réduits
Du vendredi 01 novembre 2024 au lundi 30 décembre 2024 tarifs pleins
Du mardi 31 décembre 2024 au lundi 13 janvier 2025 tarifs majorés

#### 2. ÉPREUVES

ATTENTION! Les catégories d'âge indoor correspondent à l'âge atteint chaque jour de course => cf. Code indoor; Annexe 7.3

Épreuves i	ndividuelles – 2 000 m		40-49	40 à 49 ans	(F-H, FPL-HPL)	
14-16	junior 16 ans	(F-H)	50-59	50 à 59 ans	(F-H, FPL-HPL)	
17-18	junior 18 ans	(F-H)	60+	60 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)	
U23	moins de 23 ans	(F-H, FPL-HPL)	S PR1	para-aviron 1	(F-H)	
S	19 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)	S PR2	para-aviron 2	(F-H)	
30-39	30 à 39 ans	(F-H, FPL-HPL)	S PR3	para-aviron 3	(F-H)	
40-44	40 à 44 ans	(F-H, FPL-HPL)	4			
45-49	45 à 49 ans	(F-H, FPL-HPL)		équipe de 4 – Relais 8 x 2		
50-54	50 à 54 ans	(F-H, FPL-HPL)	J16MR4	junior 16 ans - 2 femme		
55-59	55 à 59 ans	(F-H, FPL-HPL)	J18MR4	junior 18 ans - 2 femme	es et 2 hommes	
60-64	60 à 64 ans	(F-H, FPL-HPL)	SHR4	sénior - 4 hommes		
65-69	65 à 69 ans	(F-H, FPL-HPL)	SFR4	sénior - 4 femmes		
70-74	70 à 74 ans	(F-H, FPL-HPL)	SMR4	sénior - 2 femmes et 2 homme		
75-79	75 à 79 ans	(F-H, FPL-HPL)	SMR4 Open <sup>∆</sup>	sénior - 4 personnes	dont 1 femme et 1 homme	
80+	80 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)	Énreuves par é	équipe de 4 – Relais 4 x 5	500 m	
S PR1	sénior para-aviron 1	(F-H)	SMR4 HSt <sup>∆</sup>	sénior - 4 handi-santé	dont 1 femme et 1 homme	
S PR2	sénior para-aviron 2	(F-H)	3.4.1.1.13.0		ant une attestation MDPH ou ALD	
S PR3	sénior para-aviron 3	(F-H)	$AVIROSE^\Delta$	sénior - 4 femmes	dont au moins 2 femmes	
_	•	,	AVIIIOSE	atteintes ou opérées d'u		
Épreuves i	ndividuelles sprint – 500 m			attennes ou operees a a	rearreer	
14-16	junior 16 ans	(F-H)	Épreuves par é	équipe – 500 m à 4		
17-18	junior 18 ans	(F-H)	SMR4 HV <sup>∆</sup>	sénior - 4 handi-valide	dont 1 femme et 1 homme	
U23	moins de 23 ans	(F-H, FPL-HPL)		et au moins une personr	ne classifiée PR1, PR2 ou PR3	
S	19 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)		,	•	
30-39	30 à 39 ans	(F-H, FPL-HPL)				

#### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Δ Épreuves Open, hors Championnats de Franc

#### Réglementation

Le MAIF Aviron Indoor - Championnats de France se déroule en conformité avec le code des compétitions d'aviron indoor (annexe 7.3 du règlement intérieur de la FFA).

#### **Participation**

La possession d'une licence FFA de la saison en cours est obligatoire pour s'inscrire: licence A, U, BF ou I prise dans un club **OU** licence indoor individuelle (I) **OU** licence indoor événementielle (IE).

Pour tous les participants non-titulaires d'une licence permettant la compétition, une licence indoor évènementielle (IE) sera obligatoirement proposée lors de l'inscription aux différentes épreuves. Les compétiteurs de nationalité étrangère (hors UE et EEE), à l'exclusion des compétiteurs russes et biélorusses, peuvent participer aux épreuves individuelles, mais ne seront pas classés dans le cadre du MAIF Aviron Indoor – Championnats de France.

Dans les épreuves par équipe des championnats de France, les membres de l'équipe doivent être licenciés du même club, avec au maximum un équipier de nationalité étrangère. Une épreuve collective Open est ouverte aux équipes mixtes de clubs et aux licenciés individuels, quelles que soient les nationalités, et selon les mêmes règles que le relais mixte SMR4 (au moins une femme et un homme).

#### **Engagements**

Les inscriptions sont à effectuer sur l'Intranet fédéral.

La liste des engagés est accessible dès l'ouverture des inscriptions sur www.championnats.aviron-indoor.fr.

Des engagements tardifs pourront être acceptés moyennant le paiement d'un tarif spécifique et sous réserve de places disponibles.

#### Classements

Le classement et la délivrance de titre de champion de France est ouvert aux rameuses et rameurs licenciés à la FFA, selon les mêmes conditions que celles décrites à l'article 5 de l'annexe 10 du Règlement intérieur pour les épreuves en bateaux.

#### 4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

#### Classification

Une session de classification aura lieu sur place le vendredi 31 janvier 2025 avec rendez-vous préalable auprès de la FFA.

Les informations concernant les classifications sont disponibles sur https://www.ffaviron.fr/competitions/informations-generales/classification.

Il est impératif de renvoyer le formulaire de diagnostic médical 45 jours avant l'évènement.

La prise de rendez-vous et le formulaire sont à demander par mail auprès de la FFA: handicaps@ffaviron.fr

Pour participer à la course SMR4 HSt, les rameurs doivent envoyer une attestation MDPH ou ALD au minimum 15 jours avant l'évènement à l'adresse handicaps@ffaviron.fr.

#### 5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Le programme prévisionnel des épreuves sera communiqué sur le site du MAIF Aviron Indoor: https://championnats.aviron-indoor.fr/.

#### 6. CONTACT

Informations complémentaires sur le site www.championnats.aviron-indoor.fr Par téléphone au 01 45 14 26 64 ou par mail à maif-aviron-indoor@ffaviron.fr



#### **VENDREDI 31 JANVIER AU SAMEDI 01 FÉVRIER 2025**

**À DÉTERMINER** 

#### 1. CALENDRIER

ouverture des inscriptions • à déterminer • à déterminer clôture des inscriptions

#### 2. ÉPREUVES

Épreuves individue	elles – 1 000 m		Épreuves individu	ıelles sprint – 500 m	
14-18F PR3-ID BC	femme 14-18 ans	BC	14-18F PR3-ID BC	femme 14-18 ans	BC
14-18H PR3-ID BC	homme 14-18 ans	BC	14-18H PR3-ID BC	homme 14-18 ans	BC
SF PR3-ID BC	femme +18 ans	BC	SF PR3-ID BC	femme +18 ans	BC
SH PR3-ID BC	homme +18 ans	BC	SH PR3-ID BC	homme +18 ans	BC
14-18F PR3-ID CD	femme 14-18 ans	CD	14-18F PR3-ID CD	femme 14-18 ans	CD
14-18H PR3-ID CD	homme 14-18 ans	CD	14-18H PR3-ID CD	homme 14-18 ans	CD
SF PR3-ID CD	femme +18 ans	CD	SF PR3-ID CD	femme +18 ans	CD
SH PR3-ID CD	homme +18 ans	CD	SH PR3-ID CD	homme +18 ans	CD
Épreuves individu	elles sprint – 2 min		Épreuves par équi	pe de 4 – Relais 4 x 500 m	
14-18F PR3-ID AB	femme 14-18 ans	AB	TAHR4 PR3-ID AB-B	C 4 femmes ou ho	mmes dont au moins un AB
14-18H PR3-ID AB	homme 14-18 ans	AB	TAHR4 PR3-ID BC-C	D 4 femmes ou ho	mmes dont au moins un BC
SF PR3-ID AB	femme +18 ans	AB	TAMR4 PR3-ID AB-E	BC-CD au moins 2 femn	nes
SH PR3-ID AB	homme +18 ans	AB			

#### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Réglementation

Le MAIF Aviron Indoor - Championnats de France se déroule en conformité avec le code des compétitions d'aviron indoor (annexe 7.3 du règlement intérieur de la FFA).

#### **Participation**

La possession d'une licence FFSA de la saison en cours est obligatoire pour s'inscrire.

Les catégories d'âge sont celles acquises au 1er janvier de l'année en cours.

Les sportifs devront avoir participé aux championnats régionaux indoor.

#### **Engagements**

Les engagements sont à effectuer selon les modalités de la FFSA.

#### Classements

Le classement et la délivrance de titre de champion de France est ouvert aux rameuses et rameurs licenciés à la FFSA.

#### 4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Le programme prévisionnel des épreuves sera communiqué sur le site du MAIF Aviron Indoor: https://championnats.aviron-indoor.fr/.

#### 5. CONTACT

Pour toute question concernant le règlement FFSA: emilie.laissus@sportadapte.fr Informations complémentaires sur le site www.championnats.aviron-indoor.fr Par téléphone au 01 45 14 26 64 ou par mail à maif-aviron-indoor@ffaviron.fr





#### JEUDI 30 JANVIER 2025 À DÉTERMINER

#### 1. CALENDRIER

à déterminer ouverture des inscriptions
 à déterminer clôture des inscriptions

#### 2. ÉPREUVES

Épreuves individuelles sprint – 500 mÉpreuves par équipe de 4 – Relais 8 x 250 mSH FFSUuniversitaire hommeSHR4 FFSU4 universitaires hommesSF FFSUuniversitaire femmeSFR4 FFSU4 universitaires femmesSMR4 FFSU2 universitaires femmes et 2 universitaires hommes

#### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Réglementation

Consultez la règlementation de la FFSU: www.sport-u.com/aviron

#### **Participation**

Les bureaux des sports des établissements sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats FFSU et de toute la logistique des championnats de France.

Toutes les informations concernant les compétitions FFSU peuvent être obtenues en contactant les directions régionales de la FFSU ou sur le site www.sport-u.com

#### **Engagements**

Les engagements sont faits par la FFSU.

#### Classements

Un classement est établi par la FFSU.

#### 4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Le programme prévisionnel des épreuves sera communiqué sur le site du MAIF Aviron Indoor: https://championnats.aviron-indoor.fr/.

#### 5. CONTACT

Informations complémentaires sur le site www.championnats.aviron-indoor.fr Par téléphone au 01 45 14 26 64 ou par mail à maif-aviron-indoor@ffaviron.fr





#### **VENDREDI 31 JANVIER 2025**

**À DÉTERMINER** 

#### 1. CALENDRIER

à déterminer
 à déterminer
 ouverture des inscriptions sur le serveur OPUSS
 à déterminer
 clôture des inscriptions

#### 2. ÉPREUVES

Épreuves individuelles – 1 000 m		Épreuves par équipe de 4 – Relais 4 x 500 m	
collège fille	UNSS	collège fille	UNSS
collège garçon	UNSS	collège garçon	UNSS
lycée fille	UNSS	lycée fille	UNSS
lycée garçon	UNSS	lycée garçon	UNSS
Épreuves individuelles – 500 m  partagé cognitif collège partagé moteur collège partagé cognitif lycée partagé moteur lycée	UNSS UNSS UNSS UNSS	partagé cognitif collège UNSS partagé moteur collège UNSS partagé cognitif lycée UNSS partagé moteur lycée UNSS	UNSS UNSS

#### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Réglementation

Consultez la réglementation de l'UNSS: www.unss.org/nautique

#### **Engagements**

Les engagements sont faits par les professeurs d'EPS des établissements sur le serveur OPUSS en fonction du calendrier régional de l'UNSS.

Les collèges et les lycées sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats académiques et de toute la logistique des championnats de France (convocations, hébergement ...).

Toutes les informations concernant les compétitions UNSS peuvent être obtenues en contactant le directeur régional de l'UNSS.

#### Classements

Un classement est établi par l'UNSS.

#### 4. RÉGLEMENTATION AVIRON PARTAGÉ

Consultez la réglementation de l'UNSS: https://www.unss.org/sport-partage

#### 5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Le programme prévisionnel des épreuves sera communiqué sur le site du MAIF Aviron Indoor: https://championnats.aviron-indoor.fr/.

#### 6. CONTACT

Informations complémentaires sur le site www.championnats.aviron-indoor.fr Par téléphone au 01 45 14 26 64 ou par mail à maif-aviron-indoor@ffaviron.fr





#### **VENDREDI 31 JANVIER 2025**

**À DÉTERMINER** 

#### 1. CALENDRIER

• à déterminer ouverture des inscriptions sur le serveur **Usport** 

• à déterminer clôture des inscriptions

#### 2. ÉPREUVES

preuves individuelles – 1 000 m à 4 et relais 4 x 500 m		Épreuves individuelles – 500 m		
collège fille	UGSEL	partagé cognitif collège	UGSEL	
collège garçon	UGSEL	partagé moteur collège	UGSEL	
lycée fille	UGSEL	partagé cognitif lycéé	UGSEL	
lycée garçon	UGSEL	partagé moteur lycéé	UGSEL	

#### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Réglementation

 $Consultez\ la\ r\'eglementation\ de\ l'UGSEL: {\color{blue}www.ugsel.org/sites/default/files/disciplines/pdf/rencontre%20aviron%20indoor%20reglement.pdf}$ 

#### **Participation**

Chaque participant doit être licencié à l'UGSEL.

#### **Engagements**

Les engagements se font sur le serveur **Usport** auprès de l'UGSEL, via les services régionaux.

#### Classaments

Un classement est établi par l'UGSEL sur l'addition des deux temps réalisés au relais et au 1 000 m.

#### 4. RÉGLEMENTATION AVIRON PARTAGÉ

à préciser

#### 5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Le programme prévisionnel des épreuves sera communiqué sur le site du MAIF Aviron Indoor: https://championnats.aviron-indoor.fr/.

#### 6. CONTACT

Information sur le site de l'UGSEL: www.ugsel.org/competitions/sports-individuels/aviron Informations complémentaires sur le site www.championnats.aviron-indoor.fr
Par téléphone au 01 45 14 26 64 ou par mail à maif-aviron-indoor@ffaviron.fr

# CHAMPIONNATS DE FRANCE LONGUE DISTANCE J18, SÉNIOR ET MASTER – CRITÉRIUMS HANDI-VALIDE ET HANDI-SANTÉ – COUPE DE FRANCE FFSU LONGUE DISTANCE



#### **SAMEDI 01 ET DIMANCHE 02 MARS 2025**

MÂCON

#### 1. CALENDRIER

Lundi 03 février 08h00 ouverture des inscriptions sur l'Intranet fédéral 18 février 14h00 Mardi clôture des inscriptions 17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr Vendredi 21 février 17h00 consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr Samedi 01 mars 11h00 réunion des délégués

#### 2. ÉPREUVES

#### Samedi après-midi - Distance de course: 4000 m - Critérium

SM4x HSt<sup>\Delta</sup> 4 rameuses et rameurs en couple – handi-santé dont 1 femme et 1 homme et 50 % de l'équipage ayant une attestation MDPH ou ALD dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open)

#### Samedi après-midi – distance de course: 8 000 m J18H8+ 8 rameurs en pointe avec barreur J18F8+ 8 rameuses en pointe avec barreur 5 SH4x 4 rameurs en couple 6 SH4x FFSU 4 rameurs en couple MCH4x 4 rameurs en couple 8 MFH4x 4 rameurs en couple SH4-4 rameuses en pointe sans barreur 10 MCH4-4 rameurs en pointe sans barreur 11 MEH4-4 rameurs en pointe sans barreur 12 J18H2x 2 rameurs en couple 13 J18F2x 2 rameuses en couple 14 SF8+ 8 rameuses en pointe avec barreur 15 SF8+ FFSU 8 rameuses en pointe avec barreur 16 MCF8+ 8 rameuses en pointe avec barreur 8 rameuses en pointe avec barreur MFF8+ 17 18 SM4x 2 rameuses et 2 rameurs en couple 19 SM4x FFSU 2 rameuses et 2 rameurs en couple 20 MCM4x 2 rameuses et 2 rameurs en couple 21 MEM4x 2 rameuses et 2 rameurs en couple 2 rameuses en couple 22 SF2x

2 rameuses en couple

2 rameuses en couple

1 P	1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open)				
	Din	nanche matin – dista	nnce de course: 8 000 m		
	25	SH2x	2 rameurs en couple		
	26	MCH2x	2 rameurs en couple		
	27	MEH2x	2 rameurs en couple		
	28	J18H4x	4 rameurs en couple		
	29	J18F4x	4 rameuses en couple		
	30	J18H4-	4 rameurs en pointe sans barreur		
	31	J18F4-	4 rameuses en pointe sans barreur		
	32	SH8+	8 rameurs en pointe avec barreur		
	33	SH8+ FFSU	8 rameurs en pointe avec barreur		
	34	MCH8+	8 rameurs en pointe avec barreur		
	35	MEH8+	8 rameurs en pointe avec barreur		
	36	SF4x	4 rameuses en couple		
	37	SF4x FFSU	4 rameuses en couple		
	38	MCF4x	4 rameuses en couple		
	39	MEF4x	4 rameuses en couple		
	40	SF4-	4 rameuses en pointe sans barreur		
	41	MCF4-	4 rameuses en pointe sans barreur		
	42	MEF4-	4 rameuses en pointe sans barreur		
	43	SM8+	4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur		
	44	SM8+ FFSU	4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur		
	45	MCM8+	4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur		
	46	MEM8+	4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur		

 $<sup>^\</sup>Delta$  Épreuves Critérium, hors Championnats de France

#### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Réglementation spécifique

Une réglementation spécifique en annexe régit ces championnats. Elle comporte un système de pénalités.

#### **Participation**

23 MCF2x

24 MEF2x

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

La participation des rameuses et rameurs des collectifs nationaux est soumise au respect des restrictions prévues dans les Règles de sélection.

#### Participation au championnat de France longue distance master

Un rameur master appartient à la classe d'âge correspondant à l'âge qu'il atteint durant l'année courante. Les rameurs master doivent donc tous avoir 27 ans ou plus en 2025. La moyenne d'âge du bateau doit être supérieure ou égale à 43 ans en catégorie C et supérieure ou égale à 55 ans en catégorie E.

Le barreur n'a pas d'âge minimum requis et il n'est pas pris en compte dans le calcul de la moyenne d'âge de l'équipage

La participation des étrangers dans les épreuves master est soumise à la réglementation des championnats nationaux (Annexe 10 du Règlement intérieur).

#### Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'Intranet fédéral par chaque club.

Un rameur peut participer à plusieurs épreuves des Championnats de France et dans plusieurs catégories d'âge.

Coupe de France FFSU: les engagements sont faits par la FFSU.

#### Classement des clubs

Un classement national longue distance des clubs sera établi à l'issue du championnat.

#### 4. RÈGLEMENTATION PARA-AVIRON

#### **Participation**

Pour participer à la course SM4x HSt, les rameurs doivent envoyer une attestation MDPH ou ALD au minimum 15 jours avant l'évènement à l'adresse **handicaps**@ **ffaviron.fr**.

#### 5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Société des Régates Mâconnaises - Tél. 03 85 38 00 67 - regates.maconnaises@free.fr ou C71003@ffaviron.fr

#### Catégories d'âge

Master : tout rameur âgé de 27 ans et plus.

- A: âge minimum 27 ans;
- B: âge moyen 36 ans ou plus;
- C: âge moyen 43 ans ou plus;
- D: âge moyen 50 ans ou plus;
- E: âge moyen 55 ans ou plus;
- F: âge moyen 60 ans ou plus;

#### CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX BATEAUX COURTS J18, SÉNIOR ET PARA-AVIRON



#### **SAMEDI 29 ET DIMANCHE 30 MARS 2025**

#### 1. CALENDRIER

Lundi 10 mars 08h00 ouverture des inscriptions sur l'Intranet fédéral
 Mardi 18 mars 14h00 clôture des inscriptions

17h00 consultation des inscriptions sur **ffaviron.fr** 

• Lundi 31 mars 16h00 retour à la FFA de la liste des bateaux qualifiés de la zone

#### 2. ÉPREUVES

J1	18 – distance de course : 2 000 m			SÉNIOR – distance de course: 2 000 m		
1	J18F2-	2 rameuses en pointe sans barreur	5	SF2-	2 rameuses en pointe sans barreur	
2	J18H2-	2 rameurs en pointe sans barreur	6	SH2-	2 rameurs en pointe sans barreur	
3	J18F1x	1 rameuse en couple	7	SF1x PL	1 rameuse en couple poids léger	
4	J18H1x	1 rameur en couple	8	SH1x PL	1 rameur en couple poids léger	
			9	SF1x	1 rameuse en couple	
			10	SH1x	1 rameur en couple	
P	PARA-AVIRON – distance de course: 2000 m					
11	SF1x PR3	1 rameuse en couple - jambes, tronc et bras	(eml	parcation libre	e) – classification couple	
12	SH1x PR3	1 rameur en couple - jambes, tronc et bras	(eml	parcation libre	e) – classification couple	
13	SF2- PR3	2 rameuses en pointe sans barreur - jambes, tronc et bras	dont	2 rameuses h	andi ou 1 rameuse handi et 1 guide (femme valide)	
14	SH2- PR3	2 rameurs en pointe sans barreur - jambes, tronc et bras	dont	2 rameurs hai	ndi ou 1 rameur handi et 1 guide (homme ou femme valide)	
15	SF1x PR1	1 rameuse en couple - bras et épaules	(bat	eau World Rov	ving - fauteuil - flotteurs obligatoires)	
16	SH1x PR1	1 rameur en couple - bras et épaules	(bateau World Rowing - fauteuil - flotteurs obligatoires)			
17	SF1x PR2	1 rameuse en couple - tronc et bras	(bat	eau World Rov	ving - assise fixe - flotteurs facultatifs)	
18	SH1x PR2	1 rameur en couple - tronc et bras	(bat	eau World Rov	ving - assise fixe - flotteurs facultatifs)	

Les épreuves para-aviron adapté seront communiquées dans le Règlement sportif de la FFSA.

#### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### **Participation**

Les épreuves qualificatives pour les championnats de France bateaux courts sont ouvertes aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs dans les épreuves en deux sans barreur.

Les équipages engagés doivent courir dans la zone d'appartenance de leurs clubs ou du pôle auquel ils sont rattachés. Les équipages composés de mixtes de clubs de deux zones différentes peuvent courir au choix dans l'une de ces deux zones.

Les équipages ayant annoncé préalablement leur non-participation au championnat de France libèrent le quota qu'il pourrait obtenir pour un autre équipage.

Pour les équipages mixtes de zone et hors-zone, un quota supplémentaire est attribué par équipage présent dans les quotas. Ces équipages sont qualifiés et cèdent leur quota à l'équipage suivant.

La qualification pour le championnat de France bateaux courts s'opère par 3 voies différentes :

- En amont: Les équipages ou athlètes qualifiés directement par la DTN (cf. Règles de sélection)
- Aux championnats interrégionaux bateaux courts (selon les quotas attribués par zone en page 4). Attention : aucune demande de rattrapage ou de dérogation pour quelque motif que ce soit ne sera acceptée.
- A posteriori: la DTN peut rattraper des athlètes U19/U23 identifiés (cf. Règles de sélection)

#### Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'Intranet fédéral par les clubs ou par les comités départementaux, les ligues ou la FFA dans le cas des mixtes de clubs.

À la clôture des engagements, ceux-ci sont envoyés par la FFA aux responsables de zone.

#### Lieux

Les épreuves qualificatives pour les championnats de France bateaux courts sont organisées par chacune des quatre zones:

Zone Nord-Est: Gravelines
 Zone Sud-Est: à détermine
 Zone Sud-Ouest: Cazaubon

#### 4. RÈGLEMENTATION PARA-AVIRON

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être déjà classifié pour pouvoir être engagés et titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

#### **Qualifications para-aviron**

Pour se qualifier au championnat de France para-aviron, les équipages doivent réaliser une performance (exprimée en % et calculée par rapport aux temps de référence de chaque catégorie) qui ne soit pas inférieure de plus de 20 % à celle réalisée par le bateau le plus performant de la journée.

Exemple: Meilleur temps de référence de la journée SH1x: 95 % du temps de référence. Les rameurs et rameuses para-aviron doivent réaliser une performance supérieure à 75 % du temps de référence de leur catégorie.

#### 5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES - RÉSULTATS

#### Programme

Les programmes des épreuves qualificatives sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

#### Retour des résultats à la FFA

À l'issue des épreuves qualificatives :

- · Les coordonnateurs de zone retournent à la FFA, pour le lundi 31 mars 2025 à 16h00, la liste des bateaux qualifiés dans la limite de leur quota.
- Les engagements au championnat de France sont faits automatiquement à l'issue des championnats interrégionaux en fonction des résultats, dans la limite des quotas de chaque zone.
- En cas de refus de qualification, les clubs concernés doivent prévenir le coordonnateur de zone avant le lundi 31 mars 2025 à 12h00.
- En cas de quotas non remplis, les places disponibles ne seront pas attribuées.

#### 6. CONTACT

Zone Nord-Est: Coordonnateur: Philippe LOT Référent technique: Charlotte CULTY
 Zone Nord-Ouest: Coordonnateur: Jacky BLOQUET Référent technique: Alexandre HUSS
 Zone Sud-Est: Coordonnateur: David LACOFFRETTE
 Zone Sud-Ouest: Coordonnateur: Anthony PERROT
 Référent technique: Pascal MOREL
 Référent technique: Clément DEPOORTER

#### CHAMPIONNATS DE FRANCE BATEAUX COURTS J18, SÉNIOR ET PARA-AVIRON



#### **VENDREDI 11 AU DIMANCHE 13 AVRIL 2025**

**CAZAUBON** 

#### 1. CALENDRIER

Mercredi 2 avril 17h00 validation de la liste des inscrits par la FFA
 Vendredi 04 avril 17h00 consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr

• Jeudi 10 avril 18h00 réunion des délégués

#### 2. ÉPREUVES

J.	18 – distance de	course: 2 000 m	SEN	NIOR – distano	ce de course: 2 000 m
1	J18F2-	2 rameuses en pointe sans barreur	5	SF2-	2 rameuses en pointe sans barreur
2	J18H2-	2 rameurs en pointe sans barreur	6	SH2-	2 rameurs en pointe sans barreur
3	J18F1x	1 rameuse en couple	7	SF1x PL	1 rameuse en couple poids léger
4	J18H1x	1 rameur en couple	8	SH1x PL	1 rameur en couple poids léger
			9	SF1x	1 rameuse en couple
			10	SH1x	1 rameur en couple
Р	ARA-AVIRON - o	distance de course : 2 000 m			
1	1 SF1x PR3	1 rameuse en couple - jambes, tronc et bras	(eml	oarcation libre	) – classification couple
1.	2 SH1x PR3	1 rameur en couple - jambes, tronc et bras	(eml	oarcation libre	) – classification couple
13	3 SF2- PR3	2 rameuses en pointe sans barreur - jambes, tronc et bras	dont	2 rameuses ha	ındi ou 1 rameuse handi et 1 guide (femme valide)
14	4 SH2- PR3	2 rameurs en pointe sans barreur - jambes, tronc et bras	dont	2 rameurs han	ndi ou 1 rameur handi et 1 guide (homme ou femme valide)
1:	5 SF1x PR1	1 rameuse en couple - bras et épaules	(bate	eau World Row	ving - fauteuil - flotteurs obligatoires)
10	5 SH1x PR1	1 rameur en couple - bras et épaules	(bate	eau World Row	ving - fauteuil - flotteurs obligatoires)
13	7 SF1x PR2	1 rameuse en couple - tronc et bras	(bate	eau World Row	ving - assise fixe - flotteurs facultatifs)
18	8 SH1x PR2	1 rameur en couple - tronc et bras	(bate	eau World Row	ving - assise fixe - flotteurs facultatifs)

Les épreuves para-aviron adapté seront communiquées dans le Règlement sportif de la FFSA.

#### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### **Participation**

Les championnats de France bateaux courts sont ouverts aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs dans les équipages en deux sans barreur.

La qualification pour le championnat de France bateaux courts s'opère par 3 voies différentes :

- En amont: Les équipages ou athlètes qualifiés directement par la DTN (cf. Règles de sélection)
- <u>Aux championnats interrégionaux bateaux courts</u> (selon les quotas attribués par zone en page 4). Attention : aucune demande de rattrapage ou de dérogation pour quelque motif que ce soit ne sera acceptée.
- A posteriori: la DTN peut rattraper des athlètes U19/U23 identifiés (cf. Règles de sélection)

#### Engagements des bateaux retenus par les zones

Les équipages qualifiés et ceux listés par la DTN sont engagés sur l'Intranet fédéral par la FFA.

#### Incident de parcours

En cas d'incident avéré d'un équipage sur le parcours contre la montre, le Comité d'équité décidera de leur intégration ou non dans les séries qualificatives des championnats de France bateaux courts sans augmenter le nombre de qualifiés.

Le nombre d'équipages repêchés est limité au maximum à deux par épreuve. Ces équipages seront classés aux dernières places qualificatives du classement du parcours contre la montre.

#### 4. RÈGLEMENTATION PARA-AVIRON

#### Épreuves para-aviron

Voir le récapitulatif de la réglementation aviron et handicaps en page 6.

#### **Participation**

La qualification pour le championnat de France bateaux courts para-aviron s'opère par 2 voies différentes :

- En amont: les équipages ou athlètes qualifiés directement par la DTN à partir de certaines étapes du chemin de la sélection contenu dans les Règles de sélection de l'équipe de France Paralympique et notamment:
  - Le test à l'ergomètre sur 2000 m (dates à déterminer).
  - Le test à l'ergomètre sur 2000 m lors des championnats de France Indoor.
  - Les contrôles d'entraînement en stage réalisés sur l'eau et à l'ergomètre.

Une liste hiérarchisée de rameuses et rameurs qualifiés directement pour le championnat de France bateaux courts sera établie par la DTN au regard des performances réalisées lors des différentes étapes précitées. Les rameuses et rameurs figurant sur cette liste ne seront pas obligés à participer aux championnats interrégionaux.

• <u>Aux championnats interrégionaux bateaux courts:</u> attention, aucune demande de rattrapage ou de dérogation pour quelque motif que ce soit ne sera acceptée.

#### Classement

Une récompense sera attribuée dans chaque épreuve au meilleur équipage composé de rameurs junior.

#### 5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les épreuves démarreront le vendredi matin, et se termineront le dimanche après-midi.

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

#### 6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Informations et réservation auprès de l'Office de Tourisme - Tél. 05 62 69 26 56 - accueil@barbotantourisme.fr - www.barbotantourisme.fr

# CHAMPIONNATS DE LIGUE JEUNE – CRITÉRIUM HANDI-VALIDE JEUNE – CHAMPIONNATS RÉGIONAUX SÉLECTIFS FFSA



#### **MAI 2025**

#### 1. CALENDRIER

• Le mardi qui suit le championnat de ligue date limite de retour à la zone et à la FFA de la liste des bateaux J13 et J14 sélectionnés par les ligues dans la limite de leurs quotas.

Les dates et les modalités d'inscription et de consultation de l'ordre des départs sur Internet sont données dans l'avant-programme diffusé par chaque organisateur aux clubs de sa lique.

#### 2. ÉPREUVES

HANDI-VALIDE – distance de course : 1 000 m – Critérium			JNE – dista	ance de course : 1 000 m	
1 J14H2x HV PR Open	2 rameuses ou rameurs en couple handi-valide	4	J13F1x	1 rameuse en couple	
	dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open)	5	J13H1x	1 rameur en couple	
IEINE D.	===	6	J14F1x	1 rameuse en couple	
JEUNE – distance de cour		7	J14H1x	1 rameur en couple	
2 J12F1x 1 rameuse	•	8	J14F2x	2 rameuses en couple	
3 J12H1x 1 rameur e	n couple	9	J14H2x	2 rameurs en couple	<sup>Δ</sup> Épreuves Critérium, hors Championnats

PAI	RA-AVIRON ADAP	TÉ (sélectif pour le championnat de F	rance FFSA): 500 m				
10	14-18 F1x AB	1 rameuse en couple – jeune	classe AB	18	F1x BC	1 rameuse en couple – adulte	classe BC
11	14-18 H1x AB	1 rameur en couple – jeune	classe AB	19	H1x BC	1 rameur en couple – adulte	classe BC
12	14-18 F1x BC	1 rameuse en couple – jeune	classe BC	20	F1x CD	1 rameuse en couple – adulte	classe CD
13	14-18 H1x BC	1 rameur en couple – jeune	classe BC	21	H1x CD	1 rameur en couple – adulte	classe CD
14	14-18 F1x CD	1 rameuse en couple – jeune	classe CD	22	F2x BCD	2 rameuses en couple	classe BC-CD
15	14-18 H1x CD	1 rameur en couple – jeune	classe CD	23	H2x BCD	2 rameurs en couple	classe BC-CD
16	F1x AB	1 rameuse en couple – adulte	classe AB	24	4Yx+ BCD	yolette à 4 rameuses ou rameurs	
17	H1x AB	1 rameur en couple – adulte	classe AB			en couple avec barreur <mark>adapté</mark>	classe BC-CD

#### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### **Brevets de rameurs**

Pour pouvoir participer au championnat de lique Jeune, les rameurs doivent être titulaires du « brevet d'aviron eaux intérieurs - Niveau 3 ».

#### **Participation**

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

#### **Engagements**

#### Engagements aux championnats de ligue jeune

Les engagements aux championnats de ligue jeune sont libres et se font uniquement sur l'Intranet fédéral par chaque club.

Ces championnats sont qualificatifs pour les championnats interrégionaux et obligatoires pour au moins 75 % des rameurs composant les bateaux participant au championnat national jeune.

#### Engagements aux championnats interrégionaux jeune

Les engagements aux championnats interrégionaux jeune sont faits automatiquement à l'issue des championnats de ligue jeune en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque ligue.

À l'issue des championnats de ligue jeune :

- Les clubs des équipages sélectionnés doivent transmettre aux responsables de zone le nom du délégué qui sera présent lors du championnat interrégional.
- · Les clubs qui refusent la qualification d'un équipage doivent en informer les responsables de ligue avant le lundi suivant le championnat de ligue à 14h00.
- · Les responsables de ligue retournent à la zone la liste des bateaux J13 et J14 sélectionnés dans la limite de leurs quotas.
- · Les responsables de ligue retournent à la FFA la liste des rameurs ayant participé à leur championnat de ligue jeune ainsi que leur numéro de licence.

#### 4. RÈGLEMENTATION PARA-AVIRON

#### **Brevets de rameurs**

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

#### Équipages de l'épreuve J14 handi-valide

L'épreuve peut être courue en double femme, homme, ou mixte. Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2 ou PR3, l'autre doit être valide. Un classement séparé femme, homme et mixte sera édité sous condition d'avoir plus de 4 engagés dans les catégories para-aviron concernées.

#### 5. RÈGLEMENTATION PARA-AVIRON ADAPTÉ

#### **Brevets de rameurs**

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

#### **Participation**

Les rameurs doivent participer à ces épreuves pour se qualifier au championnat de France FFSA.

Les mixtes de clubs sont autorisées pour les rameurs isolés, entre clubs d'une même région (engagement par mail auprès de la ligue concernée). Voir le règlement de la FFSA: https://sportadapte.fr/pratiquer/formes-de-pratique/la-competition-en-sport-adapte/

#### 6. PROGRAMME

Les programmes des championnats de ligue jeune sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Séries qualificatives au temps pour chaque épreuve.
- · Finales de classement pour chaque épreuve.

#### CHAMPIONNATS DE FRANCE DE BEACH ROWING SPRINT J18, SÉNIOR



#### **JEUDI 08 ET VENDREDI 09 MAI 2025**

**AIX-LES-BAINS** 

#### 1. CALENDRIER

<ul> <li>Lundi</li> </ul>	14 avril	08h00	ouverture des inscriptions sur l'Intranet fédéral
<ul> <li>Mardi</li> </ul>	29 avril	14h00	clôture des inscriptions
		17h00	consultation des inscriptions sur <b>ffaviron.fr</b>
<ul> <li>Vendredi</li> </ul>	02 mai	17h00	consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
<ul> <li>Mercredi</li> </ul>	07 mai	18h00	réunion d'information obligatoire des délégués pour toutes les épreuves

#### 2. ÉPREUVES

SÉ	NIOR – distance d	le course : 600 m en aller et retour	JUNIOR – distance de course : 600 m en aller et retour				
1	SF1x	1 rameuse en couple	4	J18F1x	1 rameuse en couple		
2	SH1x	1 rameur en couple	5	J18H1x	1 rameur en couple		
3	SM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple					

#### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### **Participation**

Les championnats de France J18 et sénior de Beach Rowing Sprint sont ouverts aux équipages homogènes de clubs et aux équipages mixtes de clubs.

#### **Engagements**

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l' ${\bf Intranet}$  fédéral par chaque club.

Les rameurs séniors peuvent doubler.

#### Matériel

La FFA conventionne avec un ou plusieurs constructeurs de bateaux afin que les embarcations mises à disposition, moyennant une participation financière, soient identiques par catégorie.

L'utilisation de toute autre embarcation est interdite.

Des paires d'avirons seront loués par la FFA à hauteur de 30 euros par journée.

Des plages d'entraînement préalables seront programmées pour essayer le matériel et le parcours. Elles seront communiqués sur la page fédérale du Championnat de France après les inscriptions.

#### 4. RÈGLEMENTATION PARA-AVIRON

#### **Brevets de rameurs**

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

#### Participation 4 8 1

L'épreuve est ouverte aux équipages mixtes de clubs et de genre composés d'un rameur classifié PR3 et d'un rameur valide. Les rameurs et rameuses PR3 classifiés en pointe sont autorisés à ramer à participer à cette épreuve.

#### 5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires et l'ordre des courses sont établis en fonction du nombre d'engagés.

Les horaires et les distances de parcours peuvent être modifiés en fonction des conditions météorologiques ou des contraintes d'organisation.

Jeudi 08 mai matin parcours contre la montre SF1x et SH1x

repêchages et/ou huitième de finales SF1x et SH1x

après-midi phases finales SF1x et SH1x

parcours contre la montre SM2x

• Vendredi 09 mai matin parcours contre la montres J18F1x et J18H1x

repêchages et/ou huitième de finales J18F1x et J18H1x

repêchages et/ou huitième de finales SM2x

après-midi phases finales J18F1x et J18H1x

phases finales SM2x

#### 6. CONTACT

Entente Nautique d'Aix-les-Bains - 22, Avenue Daniel Rops 73100 Aix-Les-Bains - Tél. 04 79 88 12 07 - C073008@ffaviron.fr

#### CHAMPIONNATS DE FRANCE D'AVIRON DE MER J16, J18, SÉNIOR ET MASTER – CRITÉRIUM MER HANDI-AVIRON

annount of all the second of t



#### **SAMEDI 10 ET DIMANCHE 11 MAI 2025**

**AIX-LES-BAINS** 

#### 1. CALENDRIER

• Lunai	14 avrii	usnuu	ouverture des inscriptions sur l'intranet rederai
<ul> <li>Mardi</li> </ul>	29 avril	14h00	clôture des inscriptions
		17h00	consultation des inscriptions sur <b>ffaviron.fr</b>
<ul> <li>Vendredi</li> </ul>	02 mai	17h00	consultation de l'ordre des départs sur <b>ffaviron.fr</b>
<ul> <li>Vendredi</li> </ul>	09 mai	09h00	confirmation des engagements
		19h00	réunion d'information obligatoire pour les délégués et chefs de bord (équipiers référents)

#### 2. ÉPREUVES

PAI	RA-AVIRON – dist	ance de course : 6 km – <i>Critérium</i>	MASTER – distance de course : 6 km				
1	SH2x HV PR3 <sup>△</sup>	2 rameuses ou rameurs en couple handi-valide	13	M40H4x+	4 rameurs en couple avec barreur		
		dont 1 PR3 et 1 guide	14	M40H2x	2 rameurs en couple		
2	SM2x HV PR3-ID	$^{\Delta}$ 1 rameuse et 1 rameur en couple handi-valide adapté	15	M40H1x	1 rameur en couple		
		dont 1 PR3-ID et 1 valide	16	M40F4x+	4 rameuses en couple avec barreur		
3	SM4x+ HSt <sup>∆</sup>	4 rameuses et rameurs en couple handi-santé	17	M40F2x	2 rameuses en couple		
		dont 1 femme et 1 homme	18	M40F1x	1 rameuse en couple		
		et 50% de l'équipage ayant une attestation MDPH ou ALD	19	M40M2x	1 rameuse et 1 rameur en couple		
SÉN	NIOR – distance d	e course : 6 km	20	M40M4x+	2 rameurs et 2 rameurs en couple avec barreur		
4	SM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple	110	– distance de c	course of 6 km		
5	SM4+	2 rameuses et 2 rameurs en pointe avec barreur					
6	SM4x+	2 rameurs et 2 rameurs en couple avec barreur	21	J18H4x+	4 rameurs en couple avec barreur		
7	SH4x+	4 rameurs en couple avec barreur	22	J18F4x+	4 rameuses en couple avec barreur		
8	SH2x	2 rameurs en couple	23	J18M4x+	2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur		
9	SH1x	1 rameur en couple	24	J18M2x	1 rameuse et 1 rameur en couple		
10	SF4x+	4 rameuses en couple avec barreur	J16	– distance de d	course : 6 km		
11	SF2x	2 rameuses en couple	25	J16H4x+	4 rameurs en couple avec barreur		
12	SF1x	1 rameuse en couple	26	J16F4x+	4 rameuses en couple avec barreur		
			27	J16M4x+	2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur		
					$^\Delta$ Épreuves Critérium, hors Championnats de France		

#### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Participation aux championnats de France

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Les rameuses et rameurs master doivent avoir 40 ans ou plus dans l'année en cours.

La participation des rameuses et rameurs des collectifs nationaux est soumise au respect des restrictions prévues dans les Règles de sélection.

#### Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'Intranet fédéral par chaque club.

Le numéro d'identification fédérale des bateaux mer doit être renseigné dans le champ « n° bateau/dossard » lors des inscriptions sur l'Intranet fédéral.

#### **Bateaux**

Les bateaux doivent être conformes à la jauge de restriction du code des régates en mer.

#### Classements

Les classements se font par épreuve et non en fonction des courses auxquelles les concurrents participent (exemple: plusieurs épreuves regroupées au sein d'une même course).

#### 4. RÈGLEMENTATION PARA-AVIRON

#### **Brevets de rameurs**

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

#### **Participation**

Pour participer à la course SM4x+ HSt, les rameurs doivent envoyer une attestation MDPH ou ALD au minimum 15 jours avant l'évènement à l'adresse **handicaps**@ **ffaviron.fr**.

#### Classements

Un classement séparé femme, homme et mixte sera édité sous condition d'avoir plus de 4 engagés dans les catégories para-aviron concernées.

#### 5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires et l'ordre des courses sont établis en fonction du nombre d'engagés.

Les horaires et les distances de parcours pourront être changés en fonction des conditions météorologiques ou des contraintes d'organisation.

Des manches qualificatives, des finales directes et des finales de classement pourront être organisées en fonction du nombre d'engagés.

Les épreuves J16 et J18, tout comme les épreuves séniors et masters, seront disputées au sein d'une même course jusqu'à 15 bateaux engagés au total. Un moyen d'identification des équipages J16 et master sera fourni par la FFA quand les épreuves sont regroupées.

#### 6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Entente Nautique d'Aix-les-Bains - 22, Avenue Daniel Rops 73100 Aix-Les-Bains - Tél. 04 79 88 12 07 - C073008@ffaviron.fr

#### CHAMPIONNATS DE FRANCE UNSS – COLLÈGES ET LYCÉES **CHAMPIONNATS DE FRANCE FFSU**



#### **SAMEDI 17 ET DIMANCHE 18 MAI 2025**

**LÉRY-POSES** 

#### 1. CALENDRIER

Vendredi 16 mai 17h30 réunion des accompagnateurs d'équipes et jeunes coachs des établissements UNSS

17h30 prise en charge des jeunes arbitres UNSS par les responsables de leur suivi UNSS et les arbitres FFA

Vendredi 16 mai 18h00 réunion des délégués des établissements FFSU

#### 2. ÉPREUVES



#### FFSU - distance de course: 1 000 m HOMME **FEMME** MIXTE (même établissement) HU1x 1 rameur en couple FU<sub>1</sub>x rameuse en couple MU2x 1 rameuse et 1 rameur en couple HU2x 2 rameurs en couple FU2x 2 rameuses en couple MU4x 2 rameuses et 2 rameurs en couple HU4x 4 rameurs en couple F J4x MU8+ 4 rameuses et 4 rameurs HU2-2 rameurs en pointe sans barreur FU4en pointe avec barreur 4 rameurs en pointe sans barreur FI 8+ HI 14-8 rameuses en pointe avec barreur HU8+ 8 rameurs en pointe avec barreur PARA-AVIRON - HANDI-VALIDE 1 rameuse et 1 rameur en couple handi-valide dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open)

#### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

UNSS **FFSU** Consultez la règlementation de la FFSU: www.sport-u.com/aviron

Consultez la règlementation de l'UNSS: www.unss.org/nautique

#### 4. ENGAGEMENTS

#### **UNSS**

Les engagements sont faits par les professeurs d'EPS des établissements en fonction du calendrier régional de l'UNSS.

Les collèges et les lycées sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats académiques et de toute la logistique des championnats de France (convocations, hébergement ...).

Toutes les informations concernant les compétitions UNSS peuvent être obtenues en contactant le directeur régional de l'UNSS.

#### **FFSU**

Les bureaux des sports des établissements sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats FFSU et de toute la logistique des championnats de France.

Toutes les informations concernant les compétitions FFSU peuvent être obtenues en contactant les directions régionales de la FFSU ou sur le site www. sport-u.com.

#### 5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Dimanche

Samedi

séries qualificatives UNSS 17 mai matin après-midi UNSS ⇒de clas: ement UNSS 18 mai demi-finale; UNSS finales UNSS après-midi odium établissement UNSS

#### 6. CONTACT ET HÉBERGEMENTS

Lique de Normandie - Antoine BELTRAMELLO - 06 61 77 53 48 - LR09@ffaviron.fr



#### CHAMPIONNATS DE FRANCE SPRINT SÉNIOR ET PARA-AVIRON



#### **VENDREDI 06 AU DIMANCHE 08 JUIN 2025**

**LIBOURNE** 

#### 1. CALENDRIER

<ul> <li>Lundi</li> </ul>	12 mai	08h00	ouverture des inscriptions sur l'Intranet fédéral
<ul> <li>Mardi</li> </ul>	27 mai	14h00	clôture des inscriptions
		17h00	consultation des inscriptions sur <b>ffaviron.fr</b>
<ul> <li>Vendred</li> </ul>	i 30 mai	17h00	consultation de l'ordre des départs sur <b>ffaviron.fr</b>
<ul> <li>Vendred</li> </ul>	i 06 juin	13h00	réunion des délégués (sous réserve de la modification du programme définitif des épreuves)

#### 2. ÉPREUVES

SÉN	SÉNIOR SPRINT – distance de course : 500 m								
1	SF4-	4 rameuses en pointe sans barreur	8	SH2-	2 rameuses en pointe sans barreur				
2	SF2x	2 rameuses en couple	9	SH4x	4 rameurs en couple				
3	SF2-	2 rameuses en pointe sans barreur	10	SH8+	8 rameurs en pointe avec barreur				
4	SF4x	4 rameuses en couple			·				
5	SF8+	8 rameuses en pointe	11	SM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple				
6	SH4-	4 rameurs en pointe sans barreur	12	SM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple				
7	SH2x	2 rameurs en couple	13	SM8+	4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur				
PAF	RA-AVIRON – dista	ance de course : 500 m							
14	SH1x et SF1x PR1	Open 1 rameuse en couple et 1 rameur en co	ouple - bras et é	paules (Ope	en)				
15	SH1x et SF1x PR2	2 Open 1 rameuse en couple et 1 rameur en co	uple - tronc et	bras (Open)					
16	SH1x et SF1x PR3	3 Open 1 rameuse en couple et 1 rameur en co	uple - jambes,	tronc et bras	s (Open)				
17	SH2x Open	2 rameuses et/ou rameurs en couple Pl	R1, PR2 ou PR3	(Open)					
18	SM4+ PR3	4 rameuses et rameurs en pointe avec l	barreur - jambe	es, tronc et b	ras				
		dont 1 femme minimum, possibilité d'ave	dont 1 femme minimum, possibilité d'avoir 50 % de déficients visuels						
19	SM2x PR3-VI	1 rameuse et 1 rameur en couple		dont 1	1 PR3-VI (B1, B2 ou B3) et 1 guide				

#### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### **Participation**

Les épreuves sont ouvertes aux équipages homogènes de club.

La participation des rameuses et rameurs des collectifs nationaux est soumise au respect des restrictions prévues dans les Règles de sélection.

#### **Engagements**

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'Intranet fédéral par chaque club.

Un rameur ne peut participer qu'à une seule des épreuves 1 à 10 (épreuves hommes et femmes).

Les rameurs participant aux épreuves 1 à 10 du championnat de France sprint sénior peuvent en plus participer à une seule des épreuves 11 à 13 des épreuves mixtes ou 14 à 19 des épreuves du championnat de France sprint para-aviron.

Pour engager deux équipages dont des rameurs doublent, il faut d'abord saisir l'engagement dans l'épreuve 1 à 10 ou 14 à 19 puis l'engagement dans l'épreuve mixte de 11 à 13.

#### 4. RÈGLEMENTATION PARA-AVIRON

#### Brevets de rameurs

 $Les\ rameuses\ et\ rameurs\ para-aviron\ doivent\ \hat{e}tre\ titulaires\ du\ «\ Brevet\ de\ rameur\ d'accès\ \hat{a}\ la\ compétition\ handicaps\ ».$ 

#### **Participation**

Les épreuves sont ouvertes aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs composés en totalité de rameurs présentant un handicap, excepté la course SM2x PR3-VI.

Les rameurs et rameuses PR3 classifiés en pointe sont autorisés à ramer en 1x et 2x.

#### Classification

Une session de classification pour les handicaps physiques aura lieu sur place **le vendredi 6 juillet** avec rendez-vous préalable auprès de la FFA. Les informations concernant les classifications sont disponibles sur **https://www.ffaviron.fr/competitions/informations-generales/classification.** Il est impératif de renvoyer le formulaire de diagnostic médical 45 jours avant l'évènement.

La prise de rendez-vous et le formulaire sont à demander par mail auprès de la FFA: handicaps@ffaviron.fr

#### **Engagements para-aviron**

Un rameur peut participer à deux épreuves 14 à 19 ou à une épreuve 14 à 19 et une épreuve 1 à 10.

#### 5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

En fonction du nombre d'engagés et des amplitudes horaires, des finales de classement au-delà de la 24e place pourront être organisées.

Vendredi 06 juin après-midi séries qualificatives sénior et para-aviron
 Samedi 07 juin après-midi demi-finales sénior A/B et C/D
 Dimanche 08 juin après-midi finales de classement sénior

finales de classement sem finales para-aviron finales sénior A, B, C et D

#### 6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club Nautique de Libourne 1876 – Tél. 05 57 51 25 97 – C33042@ffaviron.fr – www.cnlibourne.fr

#### **CHAMPIONNATS DE FRANCE BATEAUX LONGS J18**



#### **SAMEDI 07 ET DIMANCHE 08 JUIN 2025**

**LIBOURNE** 

#### 1. CALENDRIER

<ul> <li>Lundi</li> </ul>	12 mai	08h00	ouverture des inscriptions sur l'Intranet fédéral
<ul> <li>Mardi</li> </ul>	27 mai	14h00	clôture des inscriptions
		17h00	consultation des inscriptions sur <b>ffaviron.fr</b>
<ul> <li>Vendredi</li> </ul>	30 mai	17h00	consultation de l'ordre des départs sur <b>ffaviron.fr</b>
<ul> <li>Vendredi</li> </ul>	06 juin	13h00	réunion des délégués (sous réserve de la modification du programme définitif des épreuves)

#### 2. ÉPREUVES

J1	J18 – distance de course : 2 000 m						
1	J18H2x	2 rameurs en couple					
2	J18H4-	4 rameurs en pointe sans barreur					
3	J18H4x	4 rameurs en couple					
4	J18H8+	8 rameurs en pointe avec barreur					
5	J18M4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple					
6	J18F2x	2 rameuses en couple					
7	J18F4-	4 rameuses en pointe sans barreur					
8	J18F4x	4 rameuses en couple					
9	J18F8+	8 rameuses en pointe avec barreur					

#### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### **Participation**

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Pour les rameurs étrangers, se reporter à l'article 5 du Règlement de championnats et critériums (Annexe 10 du Règlement intérieur). La participation des rameuses et rameurs des collectifs nationaux est soumise au respect des restrictions prévues dans les Règles de sélection.

#### **Engagements**

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'Intranet fédéral par chaque club.

#### 4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

En fonction du nombre d'engagés et des amplitudes horaires, des finales de classement au-delà de la 24e place pourront être organisées.

• Samedi 07 juin matin séries qualificatives J18

après-midi demi-finales A/B et C/D ou tiers de finales A/B/C J18

• Dimanche 08 juin matin finales J18

#### 5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club Nautique de Libourne 1876 – Tél. 05 57 51 25 97 – C33042@ffaviron.fr – www.cnlibourne.fr

# CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX JEUNE – CRITÉRIUM HANDI-VALIDE JEUNE



#### **ENTRE LE SAMEDI 24 MAI ET LE DIMANCHE 15 JUIN 2025**

#### 1. CALENDRIER

• Le mardi qui suit le championnat de ligue date limite de retour à la zone et à la FFA de la liste des bateaux J13 et J14 sélectionnés par les ligues dans la limite de leurs quotas.

Les dates et les modalités de consultation de l'ordre des départs sur Internet sont données dans l'avant-programme diffusé par chaque organisateur aux clubs de sa zone.

#### 2. ÉPREUVES

JEI	UNE – dista	nce de course : 1 000 m	HANDI-VALIDE – distance de course : 1 000 m – Critérium				
1	J13F1x	1 rameuse en couple	7 J14H2x HV PR Open 2 rameuses ou rameurs en couple handi-valide				
2	J13H1x	1 rameur en couple	dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open)				
3	J14F1x	1 rameuse en couple					
4	J14H1x	1 rameur en couple	D'autres épreuves peuvent être programmées par les responsables de zone.				
5	J14F2x	2 rameuses en couple					
6	J14H2x	2 rameurs en couple	$^\Delta$ Épreuves Critérium, hors Championnats				

#### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### **Brevets de rameurs**

Pour pouvoir participer aux championnats interrégionaux Jeune, les rameurs doivent être titulaires du « Brevet d'aviron eaux intérieurs - Niveau 3 ».

#### **Participation**

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

36 équipages maximum qualifiés par épreuves.

#### Engagements aux championnats interrégionaux jeune

Les engagements aux championnats interrégionaux jeune sont faits automatiquement à l'issue des championnats de ligue jeune en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque ligue.

#### Lieux

Les championnats interrégionaux sont organisés par chacune des quatre zones:

Zone Nord-Est: à déterminer
Zone Nord-Ouest: à déterminer
Zone Sud-Est: à déterminer
Zone Sud-Ouest: à déterminer

#### 4. RÈGLEMENTATION PARA-AVIRON

#### **Brevets de rameurs**

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

#### Équipages de l'épreuve J14 handi-valide

L'épreuve peut être courue en double femme, homme, ou mixte. Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2 ou PR3, l'autre doit être valide. Un classement séparé femme, homme et mixte sera édité sous condition d'avoir plus de 4 engagés dans les catégories para-aviron concernées. Les J14 handi-valide doivent effectuer deux parcours, même en cas de finale directe.

#### 5. PROGRAMME

Les programmes des championnats interrégionaux jeune sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Séries qualificatives au temps pour chaque épreuve.
- Finales de classement pour chaque épreuve.

#### 6. CONTACT

Zone Nord-Est: Coordonnateur: Philippe LOT Référent technique: Charlotte CULTY
 Zone Nord-Ouest: Coordonnateur: Jacky BLOQUET Référent technique: Alexandre HUSS
 Zone Sud-Est: Coordonnateur: David LACOFFRETTE
 Zone Sud-Ouest: Coordonnateur: Anthony PERROT
 Référent technique: Pascal MOREL
 Référent technique: Clément DEPOORTER

# CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX QUALIFICATIFS J14 ET J16 – CRITÉRIUM HANDI-VALIDE J14 ET J16



#### **SAMEDI 14 ET DIMANCHE 15 JUIN 2025**

#### 1. CALENDRIER

Lundi 19 mai 08h00 ouverture des inscriptions sur l'Intranet fédéral

• Mardi 03 juin 14h00 clôture des inscriptions

17h00 consultation des inscriptions sur **ffaviron.fr** 

Les dates et les modalités de consultation de l'ordre des départs sur Internet sont données dans l'avant-programme diffusé par chaque organisateur aux clubs de sa zone.

HANDI-VALIDE J16 - distance de course: 1500 m - Critérium

#### 2. ÉPREUVES

J16 - distance de course: 1500 m

1 2	J16H2x J16H1x	2 rameurs en couple 1 rameur en couple	14	J16H2x HV PI	R Open <sup>∆</sup>	2 rameuses ou rameurs en couple handi-valide dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open)
3 4 5 6 7 8 9 10 11	J16H4x J16H4+ J16H2- J16H8+ J16F2x J16F1x J16F4x J16F4+ J16F2- J16F8+	4 rameurs en couple 4 rameurs en pointe avec barreur 2 rameurs en pointe sans barreur 8 rameurs en pointe avec barreur 2 rameuses en couple 1 rameuse en couple 4 rameuses en couple 4 rameuses en pointe avec barreur 2 rameuses en pointe sans barreur 8 rameuses en pointe avec barreur	15 16 17 18 19 20	I – distance de J14H4x+ J14H8x+ J14F4x+ J14F8x+ J14M2x J14M4x+ NDI-VALIDE J J14H2x HV PI	4 ram 8 ram 4 ram 8 ram 1 ram 2 ram	neurs en couple avec barreur neurs en couple avec barreur neuses en couple avec barreur neuses en couple avec barreur neuses en couple avec barreur neuse et 1 rameur en couple neuses et 2 rameurs en couple avec barreur nce de course: 1 000 m – Critérium 2 rameuses ou rameurs en couple handi-valide
13	J16M4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple				dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open) <sup>Δ</sup> Épreuves Critérium, hors Championnats

#### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### **Brevets de rameurs**

Pour pouvoir participer aux championnats interrégionaux J14 et J16, les rameurs doivent être titulaires du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Niveau 3 » et les barreurs du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Barreur ».

#### **Participation**

Les épreuves sont ouvertes aux équipages homogènes de club.

Pour les rameurs étrangers, se reporter à l'article 5 du Règlement de championnats et critériums (Annexe 10 du Règlement intérieur).

À partir de deux engagés, un parcours doit être obligatoirement réalisé pour qualifier les équipages.

En cas de 24 engagés ou moins, au total dans les 4 zones, tous les équipages sont qualifiés, avec l'obligation de concourir selon la règle ci-dessus afin d'établir une hiérarchie. À partir de 25 engagés sur tout le territoire, les quotas sont appliqués.

#### **Engagements**

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'Intranet fédéral par chaque club.

Règlement des championnats et critériums (Annexe 10 du Règlement intérieur): l'article 7 concernant les engagements ou modifications d'engagements hors délai s'applique également pour les championnats interrégionaux qualificatifs J14.

#### Engagements aux épreuves J14

Un rameur ne peut participer qu'à une seule des épreuves du championnat interrégional qualificatif J14.

75 % des rameurs composant un équipage J14 doivent avoir participé au championnat de ligue jeune.

#### Engagements au championnat de France J16 et au championnat national jeune

Les engagements sont faits automatiquement à l'issue des championnats interrégionaux qualificatifs en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque zone. À l'issue des championnats interrégionaux:

- En cas de refus de la qualification, les clubs doivent prévenir les responsables de zone avant le mardi 18 juin 16h00.
- Les coordonnateurs de zone retournent à la FFA la liste des bateaux sélectionnés dans la limite de leurs quotas.
- · Les listes portent les noms des rameurs ayant effectivement participé aux championnats interrégionaux.
- Les éventuels changements d'équipiers seront annoncés par le déléqué du club à la réunion des déléqués lors des championnats de France.

#### Lieux

Les épreuves qualificatives pour les championnats de France J16 sont organisées par chacune des quatre zones :

Zone Nord-Est: Lac des Vieilles Forges – Charleville-Mézières
 Zone Sud-Est: Mâcon

Zone Nord-Ouest: Léry Poses
 Zone Sud-Ouest: Brive-la-Gaillarde

#### 4. RÈGLEMENTATION PARA-AVIRON

#### Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

#### Équipages de l'épreuve J14 handi-valide

L'épreuve peut être courue en double femme, homme, ou mixte. Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2 ou PR3, l'autre doit être valide. Un classement séparé femme, homme et mixte sera édité sous condition d'avoir plus de 4 engagés dans les catégories para-aviron concernées. Les J14 handi-valide doivent effectuer deux parcours, même en cas de finale directe.

#### Équipages des épreuves J16 handi-valide

L'épreuve peut être courue en double femme, homme, ou mixte. Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2 ou PR3, l'autre doit être valide.

#### 5. PROGRAMME

Les programmes des championnats interrégionaux sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

#### 6. CONTACT

Zone Nord-Est: Coordonnateur: Philippe LOT
 Zone Nord-Ouest: Coordonnateur: Jacky BLOQUET
 Zone Sud-Est: Coordonnateur: David LACOFFRETTE
 Zone Sud-Ouest: Coordonnateur: Anthony PERROT
 Référent technique: Charlotte CULTY
 Référent technique: Alexandre HUSS
 Référent technique: Pascal MOREL
 Référent technique: Clément DEPOORTER

# CHAMPIONNAT DE FRANCE MASTER – CRITÉRIUM HANDI-VALIDE ET HANDI-SANTÉ MASTER



#### **VENDREDI 27 AU DIMANCHE 29 JUIN 2025**

#### **BRIVE-LA-GAILLARDE**

#### 1. CALENDRIER

<ul> <li>Lundi</li> </ul>	02 juin	08h00	ouverture des inscriptions sur l'Intranet fédéral
<ul> <li>Mardi</li> </ul>	17 juin	14h00	clôture des inscriptions
		17h00	consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
<ul> <li>Vendredi</li> </ul>	20 juin	17h00	consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
<ul> <li>Jeudi</li> </ul>	26 juin	18h00	réunion des délégués

#### 2. ÉPREUVES

MΑ	STER – distan	ce de course: 1 000 m		San	nidi			
V	ndredi matin			26	MBF2-	2 rameuses en pointe sans barreur	В	
ven		1		27	MEH4-	4 rameurs en pointe sans barreur	Ε	
1	MBH1x	1 rameur en couple	В	28	MGH4-	4 rameurs en pointe sans barreur	G	
2	MCH1x	1 rameur en couple	_	29	MEF2x	2 rameuses en couple	Ε	
3	MDH1x	1 rameur en couple	D	30	MGF2x	2 rameuses en couple	G	
4	MAF2x	2 rameuses en couple	A	31	MCH4x	4 rameurs en couple	C	
5	MBF2x	2 rameuses en couple	В	32	MDH4x	4 rameurs en couple	D	
6	MCF2x	2 rameuses en couple	C	33	MFH4x	4 rameurs en couple	F	
7	MDF2x	2 rameuses en couple	D	34	MCF8+	8 rameuses en pointe avec barreur	C	
8	MEH2x	2 rameurs en couple	E	35	MCH8+	8 rameurs en pointe avec barreur	C	
9	MGH2x	2 rameurs en couple	G	36	MEM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple	E	
10	MFF4x	4 rameuses en couple	F	37	MBM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple	В	
11	MBH2-	2 rameurs en pointe sans barreur	В	38	MDM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple	D	
12	MDH2-	2 rameurs en pointe sans barreur	D				_	
13	The second secon			Dimanche après-midi				
		dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Oper	n) <b>A</b>	39	MDH4+	4 rameurs en pointe avec barreur	D	
Von	aduadi amuka u	wid:		40	MAH4-	4 rameurs en pointe sans barreur	Α	
14	n <b>dredi après-r</b> MBF1x		В	41	MFF1x	1 rameuse en couple	F	
15	MCF1x	1 rameuse en couple	B C	42	MFH1x	1 rameur en couple	F	
		1 rameuse en couple	_	43	MCF4x	4 rameuses en couple	C	
16	MDF1x	1 rameuse en couple	D	44	MDF4x	4 rameuses en couple	D	
17	MAH2x	2 rameurs en couple	A	45	MAM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple	Α	
18	MBH2x	2 rameurs en couple	В	46	MCM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple	C	
19	MCH2x	2 rameurs en couple	C	47	MFM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple	F	
20	MDH2x	2 rameurs en couple	D	48	MDM8+	4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur	D	
21	MAF4-	4 rameuses en pointe sans barreur	Α			•		
22	MEF4x	4 rameuses en couple	E					
23	MCH4-	4 rameurs en pointe sans barreur	C					
24	MEH8+	8 rameurs en pointe avec barreur	E					
25	MAH4x HSt <sup>∆</sup>							
		dont 1 femme et 1 homme et 50 % de l'équipage						
		ayant une attestation MDPH ou ALD	Α			$^\Delta$ Épreuves Critérium, hors Championnats	de Franc	

#### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Un rameur master appartient à la classe d'âge correspondant à l'âge qu'il atteint durant l'année courante et l'âge moyen d'un équipage est calculé sans tenir compte de celui du barreur dont l'âge n'est pas réglementé. Les rameurs master doivent donc tous avoir 27 ans ou plus en 2025. La moyenne d'âge du bateau doit être supérieure ou égale à l'âge lié à la catégorie.

La participation des étrangers est soumise à la réglementation des championnats nationaux (Annexe 10 du Règlement intérieur).

#### Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'Intranet fédéral par chaque club.

En fonction du nombre d'équipages engagés, certaines épreuves pourront être regroupées avec départs décalés si nécessaire.

#### Couleur des palettes

Une dérogation pourra être accordée aux clubs ayant eu recours à une location de bateaux et de pelles auprès d'un constructeur.

La liste des clubs concernés sera envoyée à la fédération par le constructeur avant le championnat.

#### Classement

Un classement national master sera établi à l'issue du championnat.

#### 4. RÈGLEMENTATION PARA-AVIRON

#### **Participation**

Pour participer à la course SM4x HSt, les rameurs doivent envoyer une attestation MDPH ou ALD au minimum 15 jours avant l'évènement à l'adresse handicaps@ffaviron.fr.

#### 5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

<ul> <li>Vendredi</li> </ul>	27 juin	matin	séries qualificatives puis finales B et A
		après-midi	séries qualificatives puis finales B et A
<ul> <li>Samedi</li> </ul>	28 juin	après-midi	séries qualificatives puis finales B et A
<ul> <li>Dimanche</li> </ul>	29 juin	après-midi	séries qualificatives puis finales B et A

#### 6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club des Sports Nautiques de Brive – Tél. 05 55 24 51 58 – C19001@ffaviron.fr – www.csnbrive.fr

#### Catégories d'âge

Master : tout rameur âgé de 27 ans et plus.

- A: âge minimum 27 ans;
- B: âge moyen 36 ans ou plus;
- C: âge moyen 43 ans ou plus;
- D: âge moyen 50 ans ou plus;
- E: âge moyen 55 ans ou plus;
- F: âge moyen 60 ans ou plus;

#### CHAMPIONNAT NATIONAL JEUNE – CRITÉRIUM HANDI-VALIDE JEUNE



#### **SAMEDI 28 ET DIMANCHE 29 JUIN 2025**

#### **BRIVE-LA-GAILLARDE**

 $^\Delta$  Épreuves Critérium, hors Championnat national

#### 1. CALENDRIER

Mardi 17 juin 17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
 Vendredi 20 juin 17h00 consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr

Jeudi 26 juin 18h00 réunion des délégués

#### 2. ÉPREUVES

JEUNE – distance	de course : 1 000 m	5	J14M2x	1 rameuse et 1 rameur en couple		
1 J14F4x+	4 rameuses en couple avec barreur	6	J14M4x+	2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur		
2 J14F8x+	8 rameuses en couple avec barreur	110	NDLVALIDE 4:-4	on an de course i 1000 m. Cuitéuisme		
3 J14H4x+	4 rameurs en couple avec barreur	HANDI-VALIDE – distance de course : 1 000 m – <i>Critérium</i>				
4 J14H8x+	8 rameurs en couple avec barreur	/	J14H2X HV PR Ор	en 2 rameuses ou rameurs en couple handi-valide dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open)		

#### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Brevets de rameurs

Pour pouvoir participer au championnat national jeune, les rameurs doivent être titulaires du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Niveau 3 » et les barreurs du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Barreur ».

#### **Participation**

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Pour les rameurs étrangers, se reporter à l'article 5 du Règlement des championnats et critériums (Annexe 10 du Règlement intérieur).

75% des rameurs composant un équipage J14 doivent avoir participé aux championnats de ligue jeune.

#### **Engagements**

Les engagements sont faits automatiquement à l'issue des championnats interrégionaux qualificatifs J14 en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque zone.

Un rameur ne peut participer qu'à une seule des épreuves du championnat national jeune.

#### 4. RÈGLEMENTATION PARA-AVIRON

#### **Brevets de rameurs**

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

#### Équipages de l'épreuve J14 handi-valide

L'épreuve peut être courue en double femme, homme, ou mixte. Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2 ou PR3, l'autre doit être valide. Un classement séparé femme, homme et mixte sera édité sous condition d'avoir plus de 4 engagés dans les catégories para-aviron concernées. Les J14 handi-valide doivent effectuer deux parcours, même en cas de finale directe.

#### 5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

Samedi 28 juin matin séries J14

 après-midi demi-finales J14

 Dimanche 29 juin matin finales J14

#### 6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club des Sports Nautiques de Brive – Tél. 05 55 24 51 58 – C19001@ffaviron.fr – www.csnbrive.fr

#### CHAMPIONNAT DE FRANCE J16 – CRITÉRIUM HANDI-VALIDE J16



#### **VENDREDI 04 AU DIMANCHE 06 JUILLET 2025**

VICHY

#### 1. CALENDRIER

Mardi 24 juin 17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
 Vendredi 27 juin 17h00 consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr

Vendredi 04 juillet 10h00 réunion des délégués

#### 2. ÉPREUVES

J16	– distance de co	urse: 1 500 m	HANDI-VALIDE J16 – distance de course : 1 500 m – Critérium
1	J16F2x	2 rameuses en couple	14 J16H2x HV PR Open <sup>a</sup> 2 rameuses ou rameurs en couple handi-valide
2	J16H2x	2 rameurs en couple	dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open)
3	J16F1x	1 rameuse en couple	
4	J16H1x	1 rameur en couple	
5	J16F4x	4 rameuses en couple	
6	J16H4x	4 rameurs en couple	
7	J16F4+	4 rameuses en pointe avec barreur	
8	J16H4+	4 rameurs en pointe avec barreur	
9	J16F2-	2 rameuses en pointe sans barreur	
10	J16H2-	2 rameurs en pointe sans barreur	
11	J16F8+	8 rameuses en pointe avec barreur	
12	J16H8+	8 rameurs en pointe avec barreur	
13	J16M4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple	Λ
			$^\Delta$ Épreuves Critérium, hors Championnats de France

#### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### **Brevets de rameurs**

Pour pouvoir participer au championnat de France J16, les rameurs doivent être titulaires du « Brevet d'aviron eaux intérieurs - Niveau 3 » et les barreurs du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Barreur ».

#### **Participation**

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

#### **Engagements**

Les engagements sont fait automatiquement à l'issue des championnats interrégionaux en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque zone.

#### 4. RÈGLEMENTATION PARA-AVIRON

#### **Brevets de rameurs**

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

#### Équipages des épreuves J16 handi-valide

L'épreuve peut être courue en double femme, homme, ou mixte. Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2 ou PR3, l'autre doit être valide. Les J16 handi-valide doivent effectuer deux parcours, même en cas de finale directe.

#### 5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires définitifs seront établis en fonction du nombre d'engagés et de la date du brevet des collèges.

Vendredi 04 juillet après-midi séries J16
 Samedi 05 juillet après-midi demi-finales J16
 Dimanche 06 juillet matin finales J16

#### 6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club de l'Aviron de Vichy – Tél. 04 70 32 36 52 – C03003@ffaviron.fr

#### **CHAMPIONNATS DE FRANCE SÉNIOR MOINS DE 23 ANS**



#### **SAMEDI 05 ET DIMANCHE 06 JUILLET 2025**

**VICHY** 

#### 1. CALENDRIER

<ul> <li>Lundi</li> </ul>	09 juin	08h00	ouverture des inscriptions sur l'Intranet fédéral
<ul> <li>Mardi</li> </ul>	24 juin	14h00	clôture des inscriptions
		17h00	consultation des inscriptions sur <b>ffaviron.fr</b>
<ul> <li>Vendredi</li> </ul>	27 juin	17h00	consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
<ul> <li>Vendredi</li> </ul>	04 juillet	10h00	réunion des délégués

#### 2. ÉPREUVES

S-23 – distance	de course:	2000 m
-----------------	------------	--------

1	S-23F2x	2 rameuses en couple
2	S-23H2x	2 rameurs en couple

S-23F4- 4 rameuses en pointe sans barreur
 S-23H4- 4 rameurs en pointe sans barreur
 S-23F4x 4 rameuses en couple
 S-23H4x 4 rameurs en couple

7 S-23M8+ 4 rameuses et 4 rameurs en pointe

avec barreur

#### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### **Participation**

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Pour les rameurs étrangers, se reporter à l'article 5 du Règlement de championnats et critériums (Annexe 10 du Règlement intérieur).

La participation des rameuses et rameurs des collectifs nationaux est soumise au respect des restrictions prévues dans les Règles de sélection.

#### **Engagements**

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'Intranet fédéral par chaque club.

#### 4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

En fonction du nombre d'engagés, des finales de classement au-delà de la 24° place pourront être organisées.

Samedi 05 juillet matin séries qualificatives S-23

après-midi demi-finales A/B et C/D ou tiers de finales A/B/C S-23

• Dimanche 06 juillet matin finales S-23

#### 5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club de l'Aviron de Vichy - Tél. 04 70 32 36 52 - C03003@ffaviron.fr

#### CHAMPIONNAT DE FRANCE PARA-AVIRON ADAPTÉ FFSA



#### **SAMEDI 05 ET DIMANCHE 06 OCTOBRE 2025**

#### **LAC DES VIEILLES FORGES**

#### 1. CALENDRIER

à déterminer ouverture des inscriptions
 à déterminer clôture des inscriptions

#### 2. ÉPREUVES

P/	RA-AVIRON ADA	PTÉ – distance de course: 500 m		9 H1x BC	1 rameur en couple – adulte	classe BC
Ç.	medi			10 F1x BC	1 rameuse en couple – adulte	classe BC
1		1	-l A.D.	11 H1x CD	1 rameur en couple – adulte	classe CD
ı	14-18 H1x AB	1 rameur en couple – jeune	classe AB	12 F1x CD	1 rameuse en couple – adulte	classe CD
2	14-18 F1x AB	1 rameuse en couple – jeune	classe AB	12 117 CD	Trameuse en coupie – aduite	Classe CD
3	14-18 H1x BC	1 rameur en couple – jeune	classe BC	Dimanche		
4	14-18 F1x BC	1 rameuse en couple – jeune	classe BC	13 H2x BCD	2 rameurs en couple	classe BC-CD
5	14-18 H1x CD	1 rameur en couple – jeune	classe CD	14 F2x BCD	2 rameuses en couple	classe BC-CD
6	14-18 F1x CD	1 rameuse en couple – jeune	classe CD	15 4Yx+ BCD	yolette à 4 rameuses ou rameurs	
7	H1x AB	1 rameur en couple – adulte	classe AB		en couple avec barreur	classe BC-CD
8	F1x AB	1 rameuse en couple – adulte	classe AB		•	

#### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### **Participation**

Les épreuves sont réservées aux équipages ayant participé aux championnats régionaux FFSA.

#### **Engagements**

Les engagements se font par formulaire papier disponible auprès de la FFSA.

#### 4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Samedi 05 octobre matin séries

demi-finales A/B et C/D

après-midi finales A, B, C et D

• Dimanche 06 octobre matin séries après-midi finales

#### 5. CONTACTS

 $FFSA: {\bf emilie. laissus@sportadapte. fr}$ 

#### CHAMPIONNAT DE FRANCE BATEAUX LONGS SÉNIOR ET PARA-AVIRON



#### **SAMEDI 11 ET DIMANCHE 12 OCTOBRE 2025**

MÂCON

#### 1. CALENDRIER

<ul> <li>Lundi</li> </ul>	15 septembre	08h00	ouverture des inscriptions sur l'Intranet fédéral
<ul> <li>Mardi</li> </ul>	30 septembre	14h00	clôture des inscriptions
		17h00	consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
<ul> <li>Vendredi</li> </ul>	03 octobre	17h00	consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
<ul> <li>Vendredi</li> </ul>	10 octobre	18h00	réunion des délégués

#### 2. ÉPREUVES

PARA-AVIRON – d	PARA-AVIRON – distance de course : 2 000 m							
1 SH2x PR Open	2 rameuses et/ou rameurs en couple PR1, PR2 ou PR3 (Open)	7 8	SH2x PL SH4- PL	2 rameurs en couple poids léger 4 rameurs en pointe sans barreur poids léger				
<b>SÉNIOR – distance</b> 2 SF4- 3 SH4- 4 SF2x 5 SH2x 6 SF2x PL	4 rameuses en pointe sans barreur 4 rameurs en pointe sans barreur 2 rameuses en couple 2 rameurs en couple 2 rameuses en couple 2 rameuses en couple	9 10 11 12 13	SF4x SH4x SF8+ SH8+ SM4x	4 rameuses en couple 4 rameurs en couple 8 rameuses en pointe avec barreur 8 rameurs en pointe avec barreur 2 rameuses et 2 rameurs en couple				

#### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### **Participation**

Les épreuves sont ouvertes aux équipages homogènes de club.

#### Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'**Intranet fédéral** par chaque club. Un rameur peut participer au maximum à deux des épreuves de ce championnat de France.

#### 4. RÈGLEMENTATION PARA-AVIRON

#### **Brevets de rameurs**

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

#### **Participation**

Les épreuves sont ouvertes aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs composés en totalité de rameurs présentant un handicap.

#### Classification

Les rameurs et rameuses PR3 classifiés en pointe sont autorisés à ramer en 2x.

Une session de classification aura lieu sur place le vendredi 10 octobre 2025.

Les informations concernant les classifications sont disponibles sur https://www.ffaviron.fr/competitions/informations-generales/classification.

Il est impératif de renvoyer le formulaire de diagnostic médical 45 jours avant l'évènement.

La prise de rendez-vous et le formulaire sont à demander par mail auprès de la FFA: handicaps@ffaviron.fr

#### 5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

Samedi 11 octobre matin séries qualificatives sénior

séries para-aviron

après-midi demi-finales C/D et A/B ou tiers de finales A/B/C sénior

• Dimanche 12 octobre matin finales D et C, sénior finales para-aviron

après-midi finales B et A sénior

#### 6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Société des Régates Mâconnaises - Tél. 03 85 38 00 67 - regates.maconnaises@free.fr ou C71003@ffaviron.fr

#### **COUPE DE FRANCE DES RÉGIONS**



#### **SAMEDI 26 ET DIMANCHE 27 OCTOBRE 2025**

**À DÉTERMINER** 

#### 1. CALENDRIER

<ul> <li>Lundi</li> </ul>	0/ octobre	08h00	ouverture des inscriptions sur l'Intranet fédéral
<ul> <li>Mardi</li> </ul>	22 octobre	14h00	clôture des inscriptions
		17h00	consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
<ul> <li>Jeudi</li> </ul>	24 octobre	17h00	consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
<ul> <li>Vendredi</li> </ul>	25 octobre	18h00	réunion des délégués des ligues

#### 2. ÉPREUVES

Les horaires définitifs seront établis en fonction du nombre d'engagés.

Samo	edi – distance d	de course : 1 500 m ou 2 000 m	Dima	Dimanche – distance de course : 500 m		
1	J16H8+	8 rameurs en pointe avec barreur	16	J16H8+	8 rameurs en pointe avec barreur	
2	J16F8+	8 rameuses en pointe avec barreur	17	J16F8+	8 rameuses en pointe avec barreur	
3	J16H4x	4 rameurs en couple	18	J16H4x	4 rameurs en couple	
4	J16F4x	4 rameuses en couple	19	J16F4x	4 rameuses en couple	
5	J16M4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple	20	J16M4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple	
6	J18H8+	8 rameurs en pointe avec barreur	21	J18H8+	8 rameurs en pointe avec barreur	
7	J18F8+	8 rameuses en pointe avec barreur	22	J18F8+	8 rameuses en pointe avec barreur	
8	J18H4x	4 rameurs en couple	23	J18H4x	4 rameurs en couple	
9	J18F4x	4 rameuses en couple	24	J18F4x	4 rameuses en couple	
10	J18M4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple	25	J18M4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple	
11	SH8+	8 rameurs en pointe avec barreur	26	SH8+	8 rameurs en pointe avec barreur	
12	SF8+	8 rameuses en pointe avec barreur	27	SF8+	8 rameuses en pointe avec barreur	
13	SH4x	4 rameurs en couple	28	SH4x	4 rameurs en couple	
14	SF4x	4 rameuses en couple	29	SF4x	4 rameuses en couple	
15	SM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple	30	SM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple	

#### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### **Participation**

La coupe de France des régions est une compétition par équipes de lique qui se déroule sur 2 jours.

Les épreuves sont réservées aux équipes composées uniquement de rameurs licenciés dans des clubs de la même ligue.

Le dimanche, l'enchaînement des séries et des finales s'effectue sans débarquer.

Pesée unique pour les barreuses et barreurs le samedi matin entre 2h et 1h avant chaque course.

#### Équipe

La constitution des équipes de ligue est libre. Les ligues peuvent présenter des équipages dans les épreuves qu'elles veulent.

Une ligue peut engager plusieurs équipages dans une même épreuve, dans ce cas, seul l'équipage le mieux placé marque des points dans le classement des ligues. Chaque équipe doit courir sous les couleurs de sa ligue ou dans une tenue homogène pour les regroupements de ligues.

#### **Engagements**

La licence prise en compte est celle de la saison 2025.

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'Intranet fédéral par chaque ligue.

Des changements seront autorisés jusqu'à la réunion des délégués. Dans la mesure du possible et pour faciliter le traitement, nous vous invitons à communiquer ces changements dès qu'ils sont arrêtés à l'adresse championnats@ffaviron.fr

#### Classements

Classement par épreuves: un classement des équipages est établi dans chaque épreuve à l'issue des finales. Les trois premiers équipages de chaque épreuve reçoivent une récompense au ponton d'honneur.

Classement général: un classement général des ligues est établi pour la Coupe de France des régions. Il se fait par addition des points obtenus dans le classement par catégorie par chaque équipe de ligue la mieux classée dans chacune des six catégories. En cas d'égalité, le résultat obtenu dans la catégorie sénior (homme et femme), puis la catégorie J18, puis la catégorie J16 départageront les équipes.

#### 4. CONTACT ET HÉBERGEMENT

à compléter

#### **COUPE DE FRANCE DES RÉGIONS**

#### Système de qualification

Samedi	Séries qualificatives avec classement au temps	<ul> <li>les 6 meilleurs temps des séries en finale A, les 6 meilleurs temps suivants (de 7 à 12) en finales B, les 6 meilleurs temps suivants (de 13 à 18) en finales C, etc.</li> </ul>
Dimanche	Séries qualificatives	<ul> <li>le premier de chaque série et les meilleurs temps des restants pour atteindre 6 qualifiés en finale A, les 6 meilleurs temps suivants en finale B, les 6 meilleurs temps suivants en finale C, etc.</li> </ul>

Finale B à partir de 8 partants, Finale C à partir de 14 partants

Il sera possible de faire en fonction du bassin:

- Pour les courses à 7 partants: 2 séries et finale A à 7
- Pour les courses à 13 partants : 3 séries, finale A à 7 et finale B à 6.

٠..